

SAGE Schéma
Layon Aubance d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux

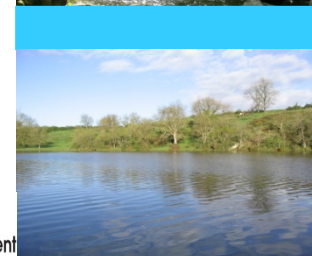
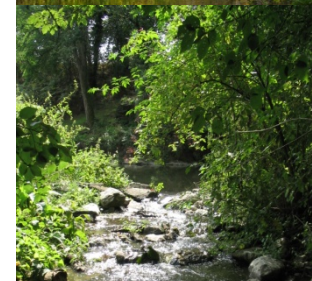
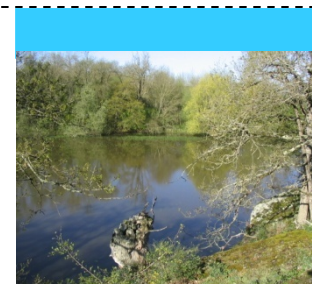


SAGE Layon Aubance

Révision du SAGE Layon Aubance
Bilan et évaluation

Sommaire

- Rappel des entretiens
- Rappel de la démarche du SAGE et des résultats attendus
- Pertinence du SAGE à conduire la politique de l'eau sur le bassin
- Cohérence du SAGE à piloter une politique de l'eau à l'échelle du bassin
- Efficacité et efficacité du SAGE dans la mise en œuvre des actions
- Efficience des instances du SAGE
- Synthèse du bilan – évaluation
- Orientations stratégiques



RAPPEL DES ENTRETIENS

Réalisation des entretiens

Entretiens sur 1,5 mois entre juin et mi-juillet 2011

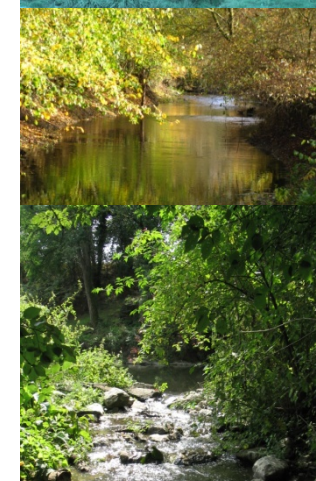
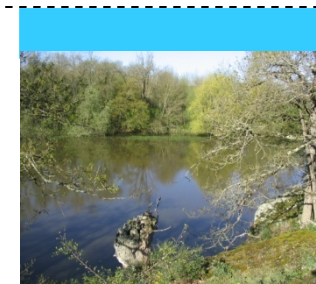
•43 personnes enquêtées dont :

- 15 en vis-à-vis
- 5 par téléphone
- 23 par questionnaire

•Aucun retour

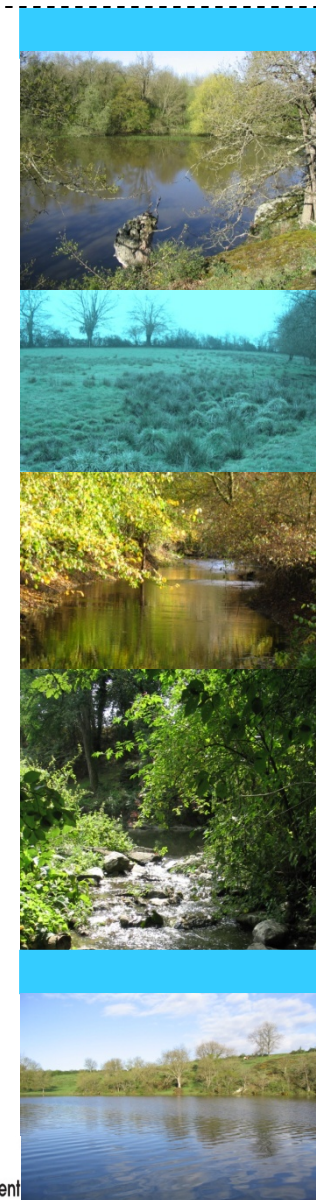
- des élus, du Conseil général et des services de l'Etat des Deux Sèvres
- du Conseil régional de Poitou-Charentes

	Organisme	Contacts	
1	Commune de Nueil-sur-Layon	Luc-Alain	BERNARD
2	Commune de Concourson-sur-Layon	Bruno	BILLY
3	Commune de Mûrs-Erigné	Philippe	BODARD
4	Commune des Cerqueux-sous-Passavant	Didier	BODIN
5	Commune de St-Saturnin-sur-Loire	Jean-Claude	BOUVIER
6	Commune de Saint-Lézin	Jean-François	CESBRON
7	CRDALS	Jean-François	CORBIN
8	CLCV	Nicole	CHUPIN
9	Commune de Cernusson	Guy	DAILLEUX
10	Commune de Nueil-sur-Layon	Jean-Marie	DEFOIS
11	Sauvegarde de l'Anjou	Florence	DENIER-PASQUIER
12	Commune de St-Lambert-du-Lattay	Jean-Jacques	DERVIEUX
13	Commune de Brissac-Quincé		Dumay
14	Commune de Chalonnes-sur-Loire	Florence	FOUSSARD
15	Commune de Chemellier	Pierre	GAUTIER



Réalisation des entretiens

16	Commune de Vihiers	Jean-Noël	GIRARD
17	Commune de Chemillé	Alain	GILLES
18	Doué-la-Fontaine	Jean-Claude	HAULON
19	Commune des Verchers-sur-Layon	Jean-Paul	LAFLECHE
20	Particulier de Louerre	Lucien	LANDREAU
21	Fédération Viticole de l'Anjou	Patrice	LAURENDEAU
22	Commune des Verchers-sur-Layon	Loïc	MAROLLEAU
23	CPIE Loire et Mauges	Vincent	MAHE
24	Commune de Forges	Anatole	MICHAUD
25	Commune de Chemillé	Michel	MIGNARD
26	Commune de Rablay sur Layon	Bernard	MOSSET
27	Commune de St Lambert-du-Lattay	Gino	MOUSSEAU
28	Commune de Tigné	Benoît	ONILLON
29	CPIE Loire et Mauges	Christophe	PITON
30	GABB Anjou	Coralie	PIREYRE
31	DREAL Pays de la Loire	Jean-Marie	QUEMENER
32	Commune de Genneton	Gilles	RAMPILLON
33	PNR Loire Anjou Touraine	Claude	Rigault
34	Commune de Thouarcé	Jean-François	VAILLANT
35	Commission Locale de l'Eau	Anonyme	
36	Commune de Chaudefonds-sur-Layon	Anonyme	
37	Commune d'Ambillou-Château	Anonyme	
38	Commune de Vauchrézien	Anonyme	
39	Conseil Général Maine-et-Loire	Anonyme	
40	Commune de Saint-Lézin	Jean-François	CESBRON
41	Agence de l'eau Loire Bretagne	Pascal	BONIOU
42		Bernard	PFEIFFER
43		Christian	PREMEL-CABIC





***RAPPEL DE LA DÉMARCHE DU
SAGE ET DES RÉSULTATS
ATTENDUS***

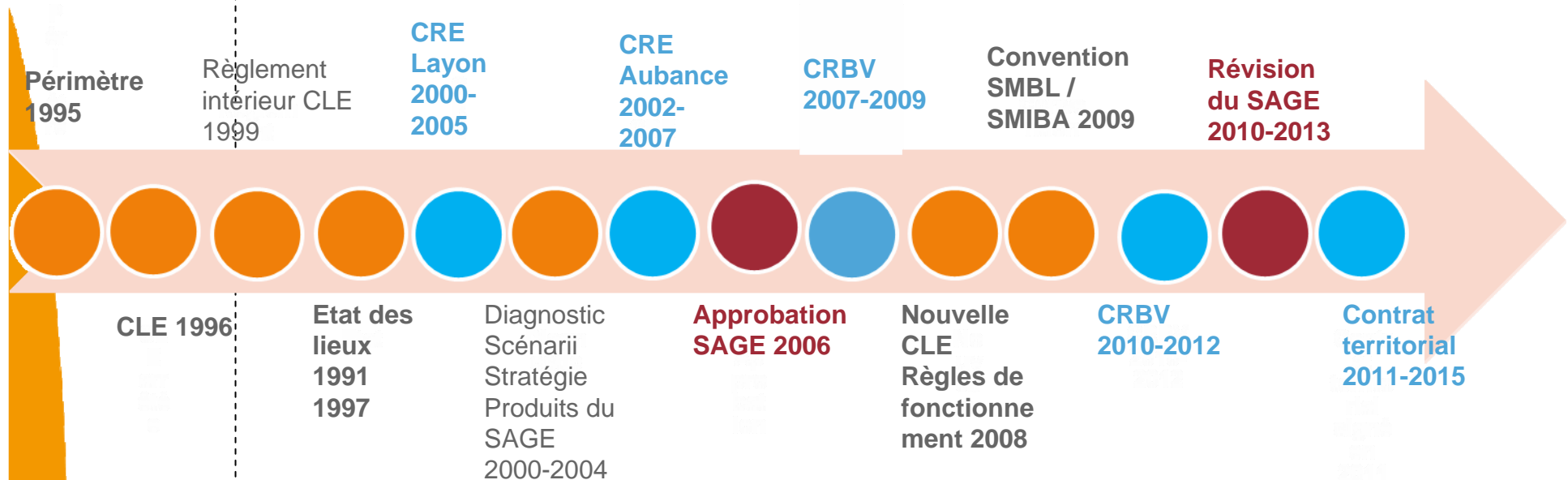


	Limite de bassin versant		Département du Maine et Loire	} Région Pays-de-la-Loire Région Poitou-Charentes
	Limite de canton		Département des Deux Sèvres	
	Limite de commune		Principales villes	
	Limite de département			
VALANJOU	Nom de commune			
CHEMILLE	Nom de canton			
CHOLET	Sous-préfecture			
ANGERS	Préfecture			

La démarche du SAGE

Le SAGE c'est

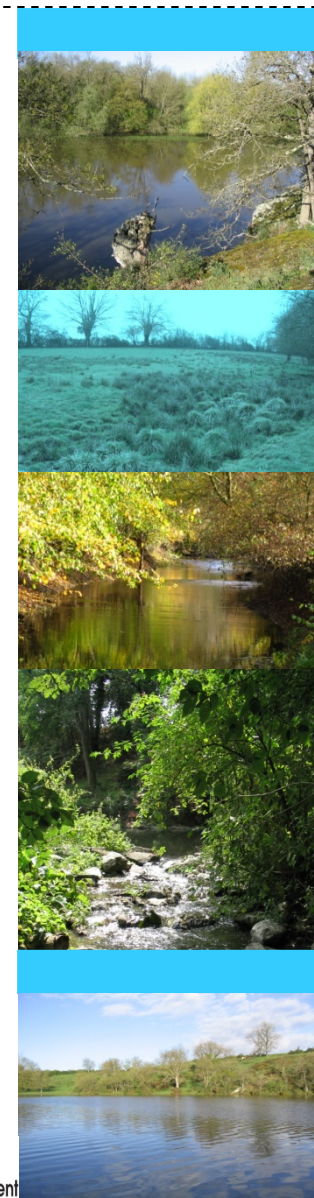
- Les régions des Pays de Loire et la Région Poitou-Charentes
- Les départements de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres
- 83 communes



La démarche du SAGE

🌐 Résultats attendus de la démarche par la CLE (cf. synthèse du SAGE)

- Appropriation des orientations du SAGE par les partenaires économiques du territoire
- Inscription du SAGE dans une logique globale de développement du territoire
- Concertation avec les acteurs du territoire
- Des réponses aux enjeux de développement local
- Atteinte des objectifs fixés par la CLE (qualité, quantité, ...)



QUELLE PERTINENCE DU SAGE ?

- La plus-value du SAGE à conduire une politique locale de l'eau sur le territoire

La plus-value du SAGE : forces

• Une démarche pionnière et volontariste

• Une prise de conscience collective des altérations des milieux à l'origine de la démarche (initiative des élus et des usagers)

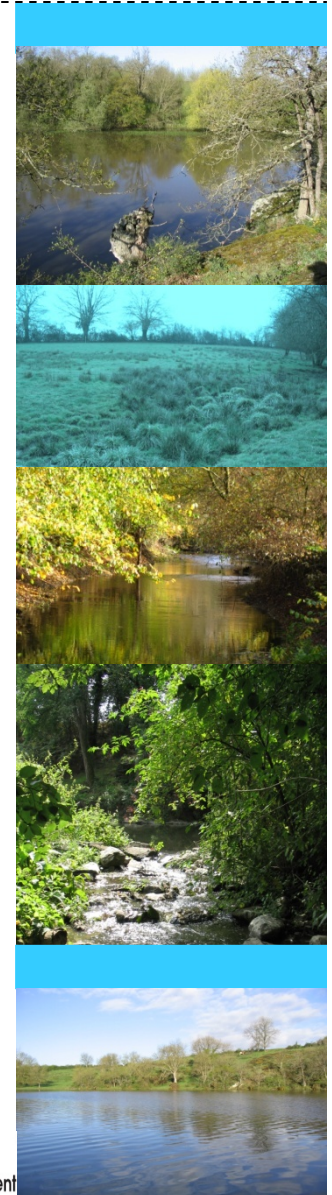
- « Qualité environnementale est un atout et un gage de qualité des produits du territoire »
- Schéma d'aménagement des eaux de 1989-1990 du SIPALLA

• Une identification collective des problématiques du bassin

• Constat reconnu et partagé par tous

• Ouverture au dialogue

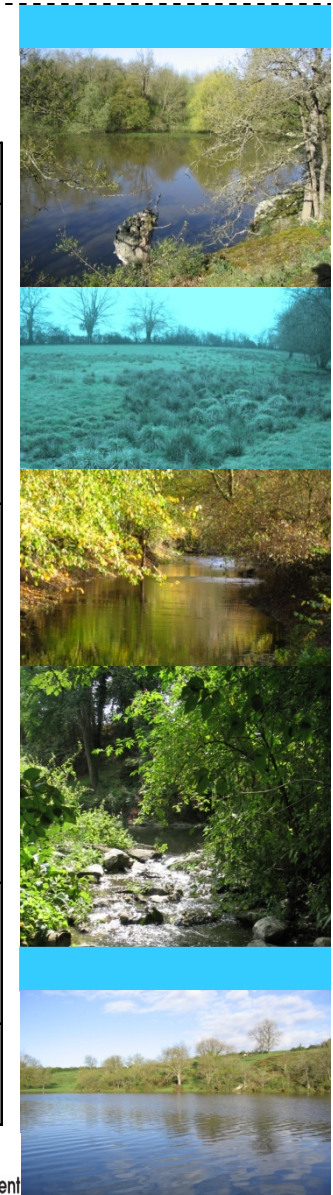
- « Pesticides ne sont plus un tabou sur le territoire »
- Prélèvements directs dans les cours d'eau
 - « Aucun sauf dérogations gérées par la CLE »
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable et diversification de la ressource



La plus-value du SAGE : forces

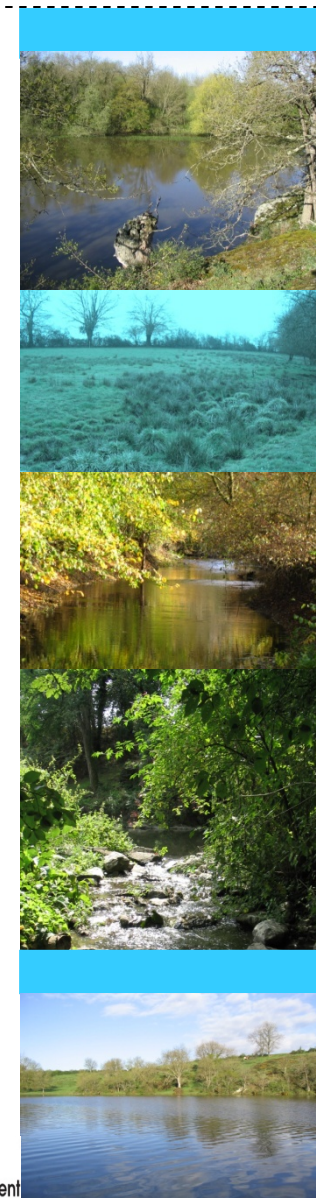
• Consensus autour des enjeux et des objectifs à atteindre

Enjeux	Objectifs
Restauration du patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau et zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau et restauration des potentialités biologiques - Amélioration de la qualité de l'eau, préservation et restauration du patrimoine biologique et paysager - Amélioration de la qualité de l'eau, préservation des champs d'expansion des crues et des zones humides - Mise en œuvre d'une politique globale de gestion des fonds de vallées
Qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des pollutions domestiques - Réduction des teneurs en produits phytosanitaires dans les eaux - Amélioration de la qualité de l'eau, et restauration des fonctions biologiques et paysagères du bocage - Réduction des émissions de pesticides dans les milieux aquatiques - Amélioration de la qualité des eaux et de la prévention des risques de pollution accidentels - Améliorer les connaissances et évaluer l'efficacité des actions préconisées par le SAGE
Gestion quantitative de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Economie d'eau - Amélioration des débits et de la qualité biologique des cours d'eau - Augmentation des ressources en eau potable interne au bassin versant
Communication / Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les habitants du bassin versant aux objectifs du SAGE - Assurer les conditions de fonctionnement de la cellule d'animation



La plus-value du SAGE : forces

- **Une mobilisation fédératrice du territoire**
 - **Une concertation des acteurs pour informer, définir les orientations et les règles de gestion du bassin versant**
 - Groupes thématiques en phase d'élaboration
 - Qualité
 - Quantité et AEP
 - Milieux aquatiques et zones humides
 - Réunions locales par sous bassins versants en phases d'élaboration et de mise en œuvre
 - Groupe communication en phase de mise en œuvre
 - **Une mise en relation des différents usagers du bassin**
 - Meilleure connaissance des usages et des contraintes de chaque catégorie d'usagers
 - Fédérateur et recherche de solutions sur certaines thématiques
 - Syndicats de rivières, Association des rosiéristes, Chambre d'agriculture/ATV, CPIE, partenaires institutionnels et financiers
 - **Une dynamique d'échanges**
 - Des bonnes pratiques (lettre du SAGE)
 - Participation à des salons
 - Journées techniques en partenariat avec le PNR Loire-Anjou, Chambre d'agriculture, ...



La plus-value du SAGE : forces

🌐 Une approche bassin versant

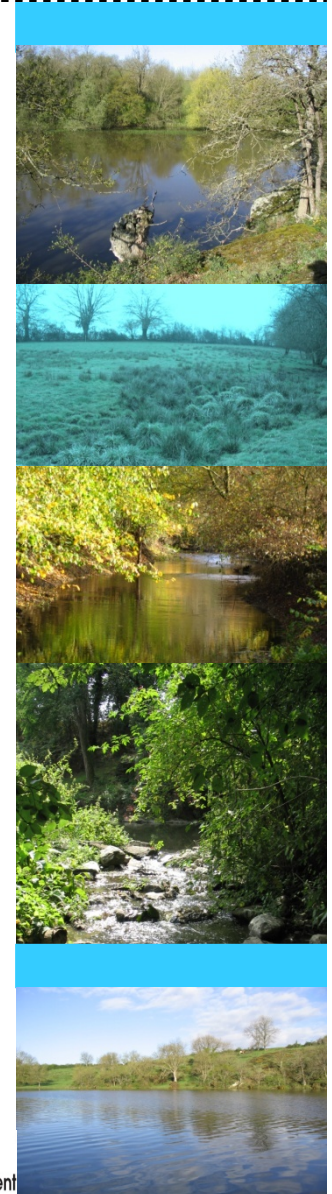
- Une vision et une gestion globale amont-aval et par sous-bassins
- Vers une solidarité « Bassin versant »
 - »Coopération et solidarité au-delà des communes et des EPCI

🌐 Un Outil de connaissance

- Etudes préalables au montage de projets
- Tableau de bord renseigné

🌐 Un Outil moteur de la politique locale de l'eau

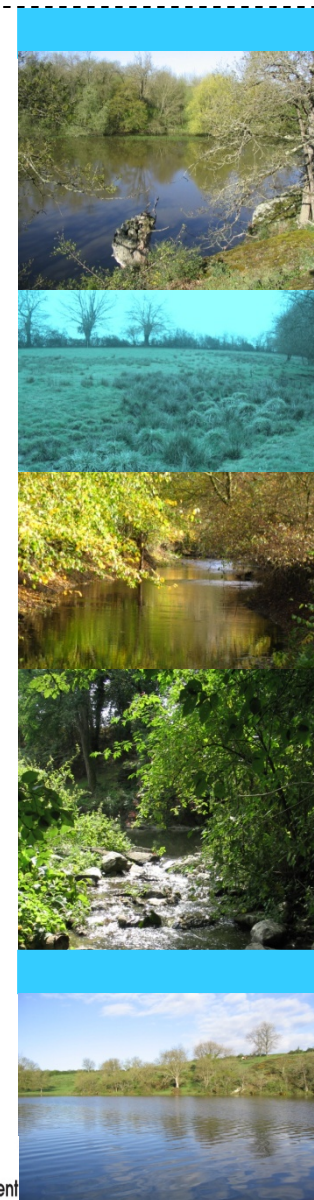
- « Parlement de l'eau »
 - Accélère la mobilisation des acteurs sur des sujets d'actualité
- Cadre de référence
 - Aide à la décision par la définition de « lignes de conduite »
 - Orientations / calendrier des actions / identification des maîtres d'ouvrage
- Levier financier
 - MAET viticulture et agriculture, CRBV, Contrat territorial (volets pollutions diffuses et milieux aquatiques)



La pertinence du SAGE : faiblesses

❶ Pas encore un « projet de territoire »

- « **Manque d'élan collectif** » en partenariat avec les agriculteurs, les viticulteurs, les industriels et les particuliers
- Pas assez de concertation sur des sujets difficiles
 - Avec l'association des riverains sur les ouvrages par exemple
- Pas assez de temps accordé à l'animation
 - Pour accompagner dans la prise de décision, pour sensibiliser
 - **Manque d'ancrage territorial**
- Pas assez de prise en compte des orientations du SAGE dans les projets territoriaux (SCoT, PLU, Schéma d'assainissement, ...)
- Manque de relais sur le territoire
 - L'eau reste un domaine technique réservé aux professionnels et aux convaincus difficilement accessible aux autres acteurs du territoire et même aux élus
 - Message pas forcément relayé par les élus et les techniciens dans les conseils municipaux ou communautaires



La pertinence du SAGE : faiblesses

❶ Pas encore complètement d'identité « bassin versant »

- Des communes, non riveraines des cours d'eau, moins sensibilisées
- Pas d'adhésion à la structure porteuse du SAGE ou au SMIBA
- Des porteurs de projet peu mobilisés dans la démarche

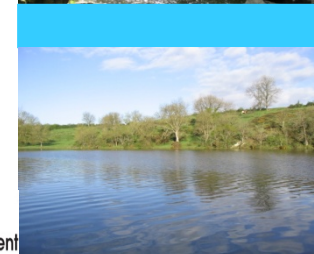
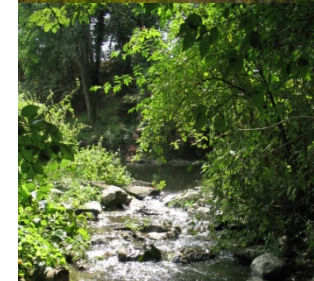
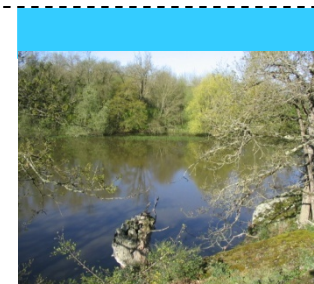
❷ Fortes contradictions sur la portée du SAGE

- Faible portée du SAGE pour les uns
- Ancienne génération sans réelles obligations
- SAGE vécu par certains acteurs comme une contrainte supplémentaire

NB : Quelle réalité des contraintes ?

NB : Attention, portée juridique uniquement dans le domaine de l'eau et des ICPE en lien avec l'eau

NB: Pas de portée contraignante sur les actions agricoles (sauf plans d'épandage)

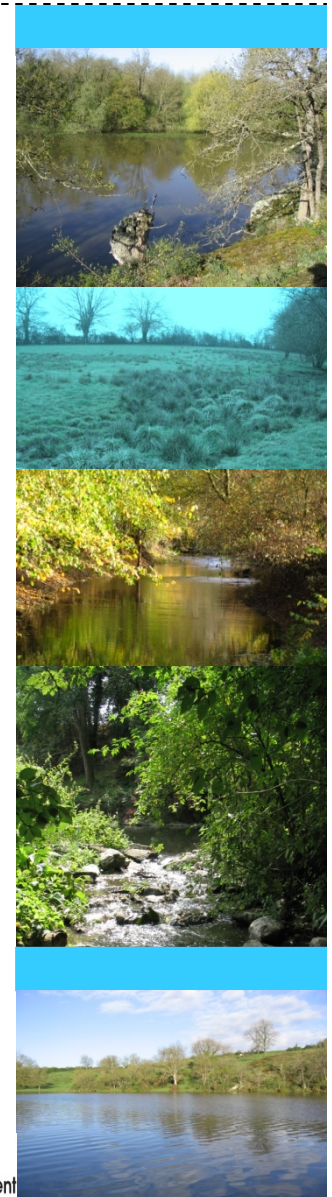
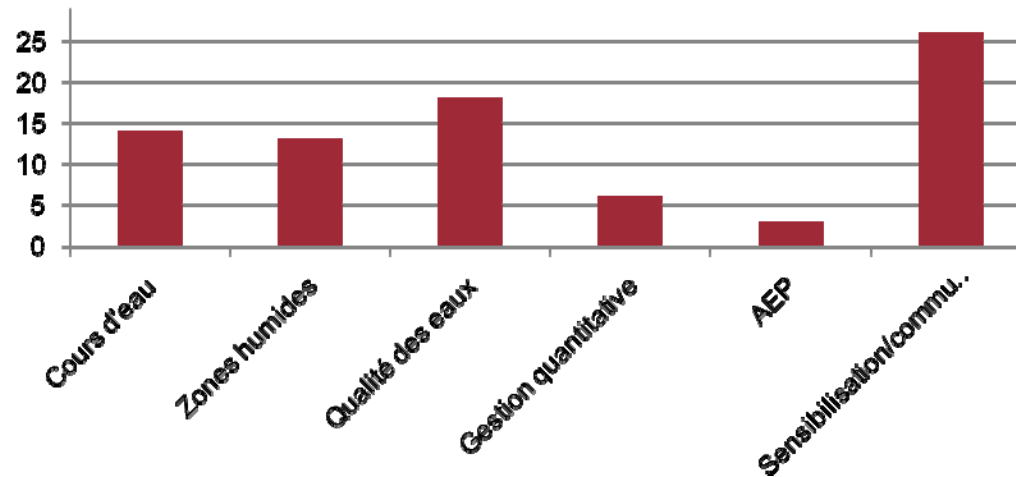


La pertinence du SAGE

🌐 Réelle plus-value du SAGE pour

- **L'information, la sensibilisation des acteurs**
- Lettre du SAGE largement diffusée et appréciée
- Programme pédagogique auprès des scolaires, pièce de théâtre

Appréciation de la plus-value du SAGE (d'après les enquêtes d'évaluation)



La pertinence du SAGE

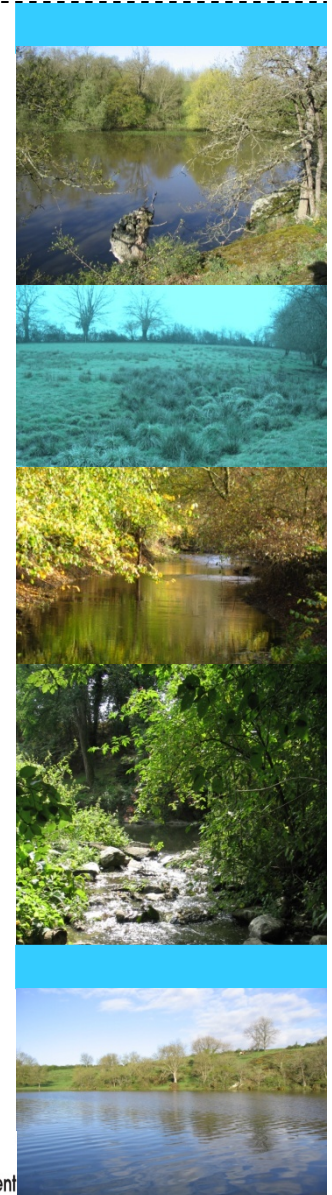
● Réelle plus-value du SAGE pour

• La reconquête de la qualité de l'eau et les pollutions diffuses :

- Animation, accompagnement et financement
- Amplifie la démarche de changement de pratiques et/ou de conversion
 - Partenariat avec chambre d'agriculture, fédération viticole, prescripteurs agricoles et viticoles et jardineries : Chartes en projet
 - Contrat territorial pollutions diffuses

• La gestion et la restauration des milieux aquatiques

- Levier financier pour les inventaires zones humides
- Ingénierie de la cellule d'animation pour la pré-localisation des zones humides
- Ingénierie technique des syndicats de bassin versant et financements pour l'entretien et la restauration des cours d'eau



La pertinence du SAGE

● Besoin de renforcer la plus-value du SAGE :

● Enjeu « Communication »

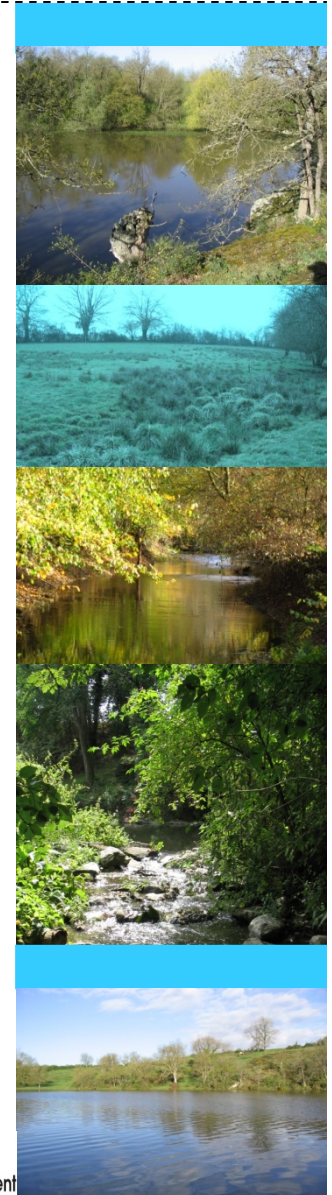
- Enjeu prioritaire du SAGE pour certains acteurs
- Communication auprès du grand public pour rendre plus pertinente la démarche
- Communication terrain et pas seulement conventionnelle
 - Doutes sur l'efficacité de la lettre du SAGE (trop dense, trop technique)
- Vulgariser le langage technique de l'eau

● Enjeu « Quantité » : nécessite une stratégie globale

- Thématique pas assez abordée
 - Economie d'eau
- Prélèvements directs : poursuivre l'effort
- Impact des plans d'eau : réaliser un diagnostic et définir des lignes de conduite entre la réglementation et les besoins

● Enjeu « AEP » diversification de la ressource à explorer

- Quelles orientations, avec quels moyens, quelle maîtrise d'ouvrage ?



LA COHÉRENCE DU SAGE : QUELLE CAPACITÉ DU SAGE À AGIR DANS LE DOMAINE DE L'EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

- La cohérence du périmètre
- La stratégie du SAGE pour agir sur les problématiques du bassin versant
- La cohérence du dispositif (document du SAGE et contrats de mise en œuvre)

La cohérence du périmètre

Le périmètre ne correspond pas à la délimitation des masses d'eau :

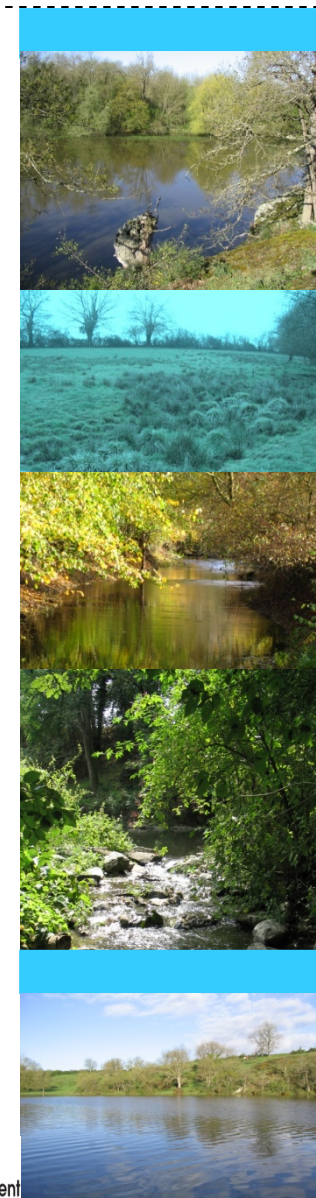
- **Coller à la nouvelle délimitation des masses d'eau et l'évolution de la BD-Carthage**

- Masse d'eau du Louet en partie dans le périmètre du SAGE (le Rollet)

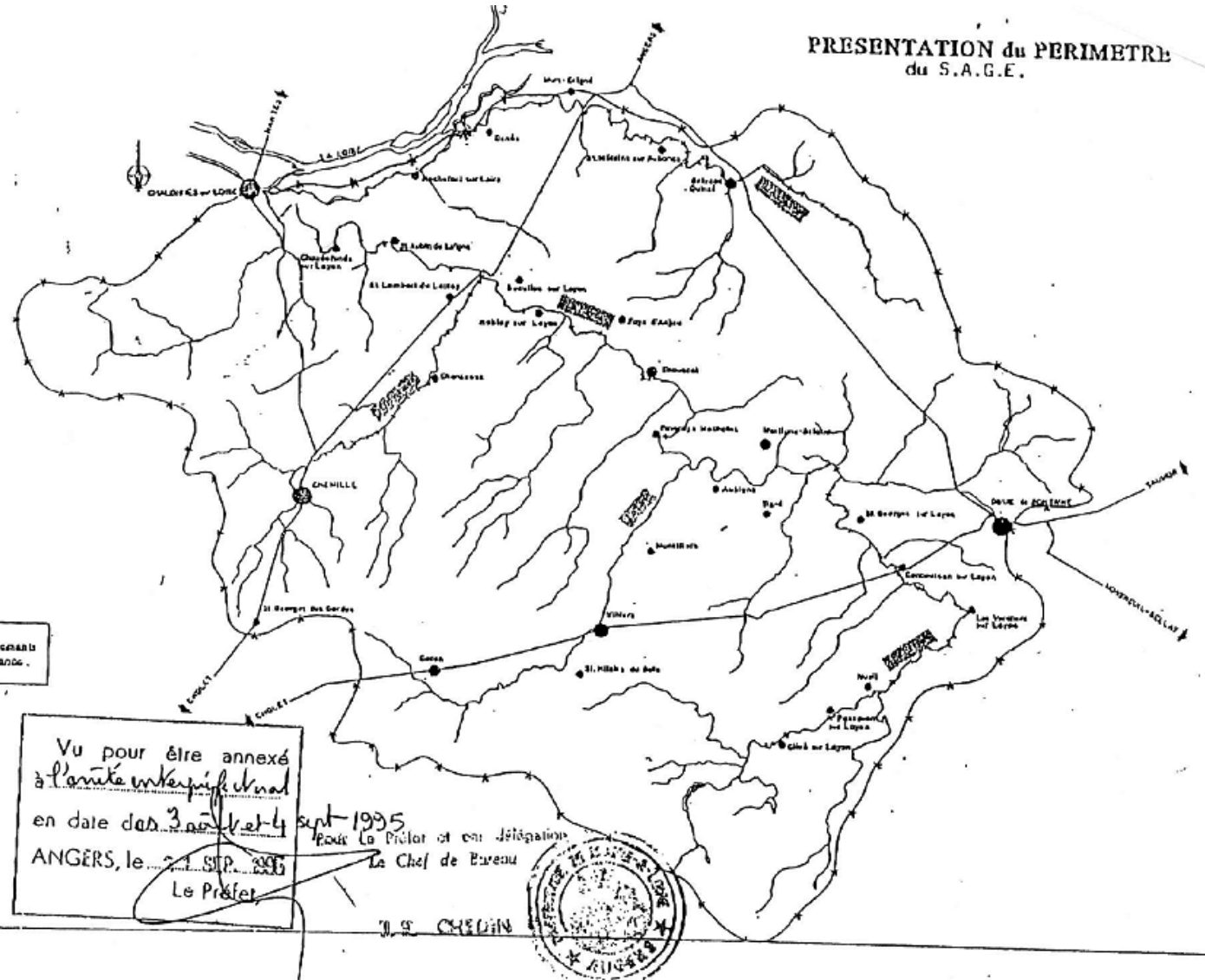
- **Dans cet objectif, il faudrait intégrer en totalité 15 communes**

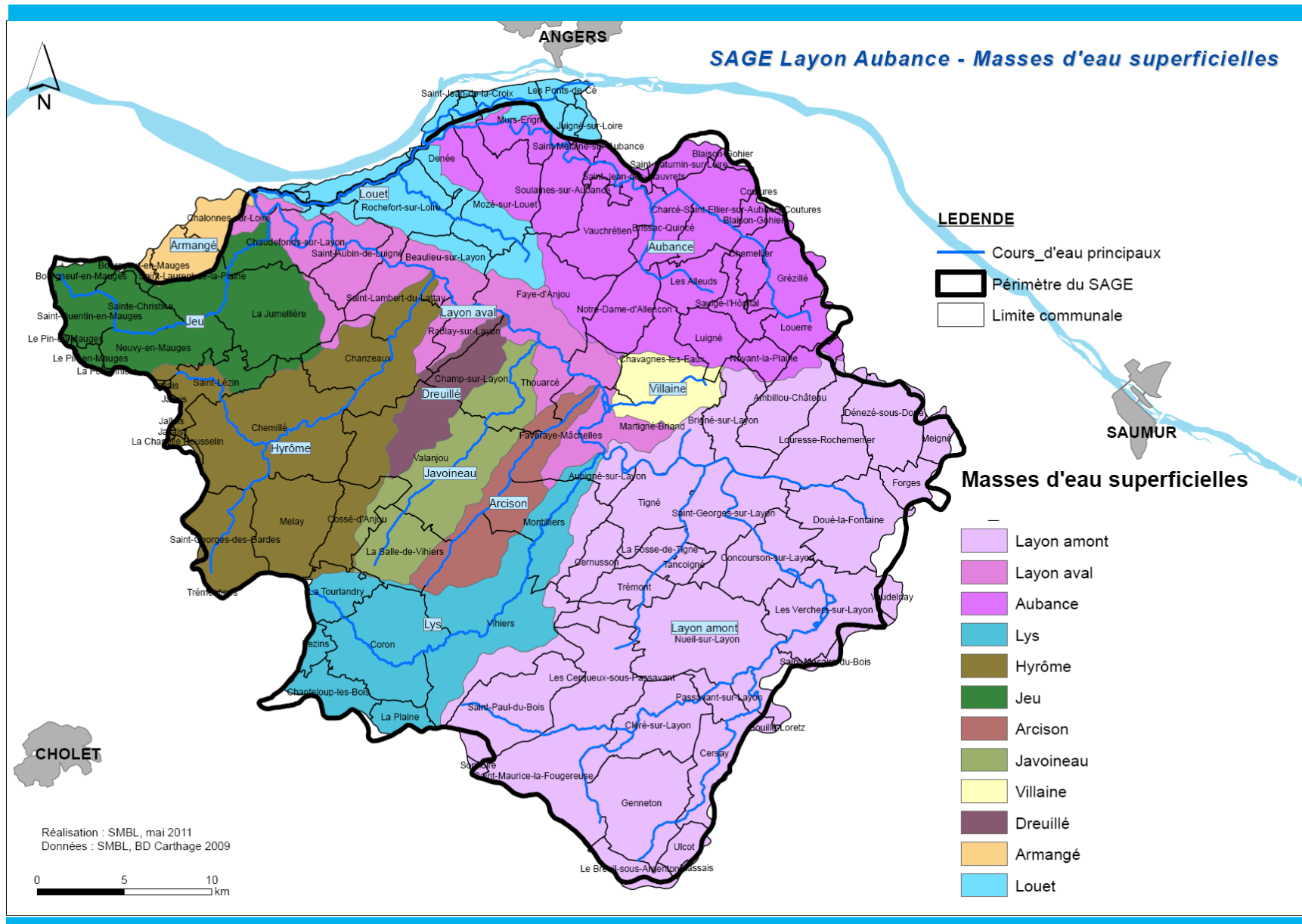
- dont 12 de Maine-et-Loire
 - et 3 communes des Deux-Sèvres

- **Mutualiser les moyens pour les communes à cheval sur les bassins du Louet, de l'Aubance ou du Layon**



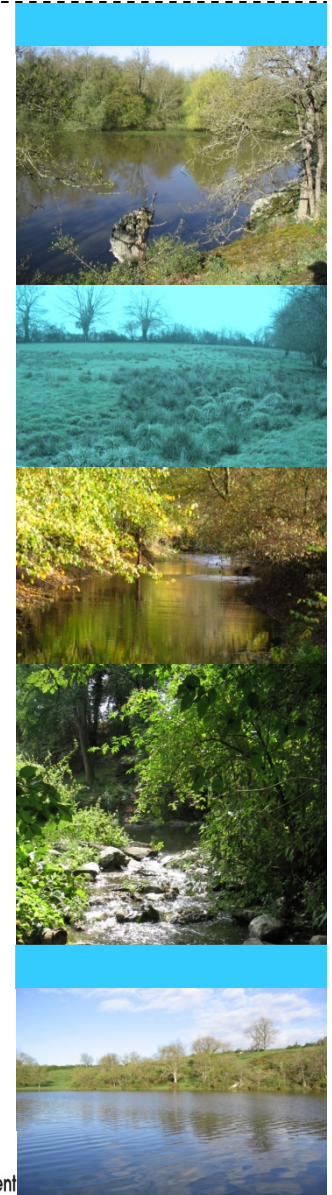
PRESENTATION du PERIMETRE
du S.A.G.E.





La cohérence du périmètre

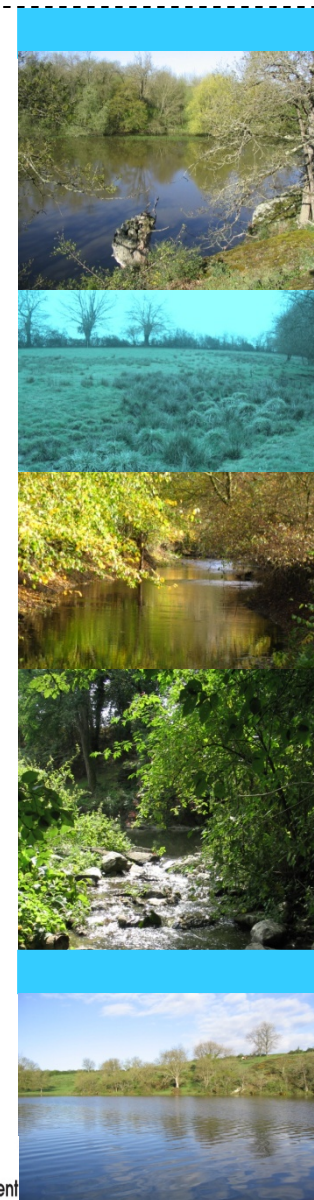
- **Avis des acteurs du territoire sur l'extension du périmètre actuel**
 - Favorable de la majorité des acteurs interrogés
 - Avis réservés des services de l'Etat
 - Quant à la cohérence de l'unité hydrologique du SAGE (C., envir., L. 212-3)
 - Avis opposés de la FDAAPMA 49, Association Sauvegarde de l'Anjou, CORELA
 - Enjeux de gestion du Louet spécifiques: Hydraulique fluviale
 - Domaine Public Fluvial (DDT 49 gestionnaire)
 - Annexes hydrauliques de la Loire estuarienne amont du Plan Loire Grandeur Nature III 2011-2015
 - Gouvernance spécifique
 - CORELA coordonne et pilote le contrat, assistance technique
 - Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet maître d'ouvrage de certaines actions du contrat (travaux entretien et restauration des berges)
 - FDAAPPMA 49 maître d'ouvrage de certaines actions du contrat
- **Quelles opportunités de l'intégration du bassin du Louet ?**
- **Fin du Plan Loire Grandeur Nature, un SAGE Loire ?**



La stratégie du SAGE

● La vocation du SAGE (*pour les acteurs enquêtés*)

- Harmoniser la gestion de l'eau à l'échelle de tout le bassin versant
- Donner un cadre bâti ensemble
- Impulser une dynamique autour de la concertation
- Fixer des objectifs de résultats et les sanctions en cas de non atteinte
- Faciliter l'application d'une réglementation appropriée au territoire
- Communiquer , informer et sensibiliser
- Coordonner les projets et programmes à l'échelle du bassin versant
- Faire primer l'intérêt général



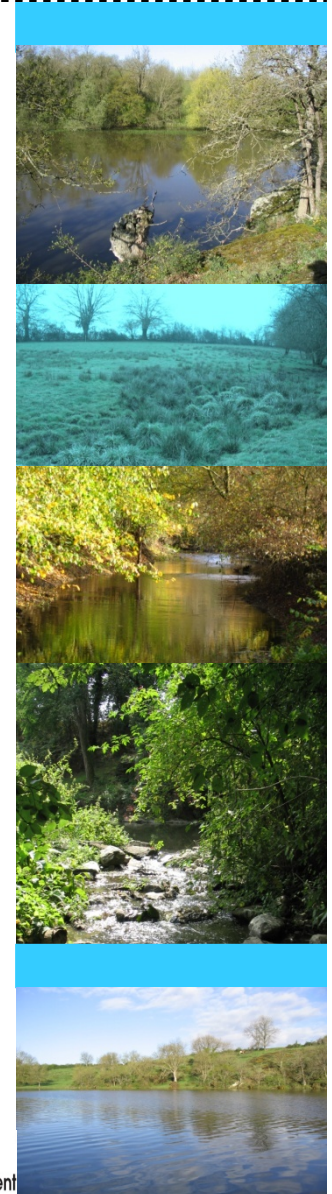
La stratégie du SAGE : des enjeux

• Des enjeux reconduits sur le territoire

- Importance donnée à la qualité de l'eau et à la communication
- Volonté d'introduire la problématique AEP en terme de diversification de la ressource

• Des objectifs à renforcer

- Objectifs qui ne doivent plus être basés sur des obligations de moyens, mais des obligation de résultat
- Des objectifs à chiffrer
 - Diagnostic qui ne permet pas encore d'asseoir des stratégies d'actions
- Données pas assez précises (exploitations agricoles, prélèvements)
- Manque de hiérarchie des pressions
 - Pas de hiérarchisation des priorités d'actions
 - Actions d'opportunité conduites sur le bassin
- Nécessité de mieux cibler les sous-bassins versants sur lesquels mettre en œuvre des actions pour atteindre les objectifs

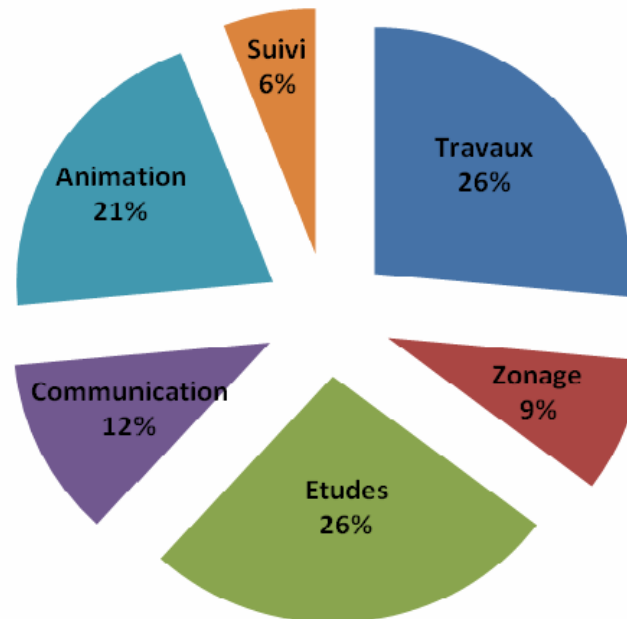


La stratégie du SAGE : des actions

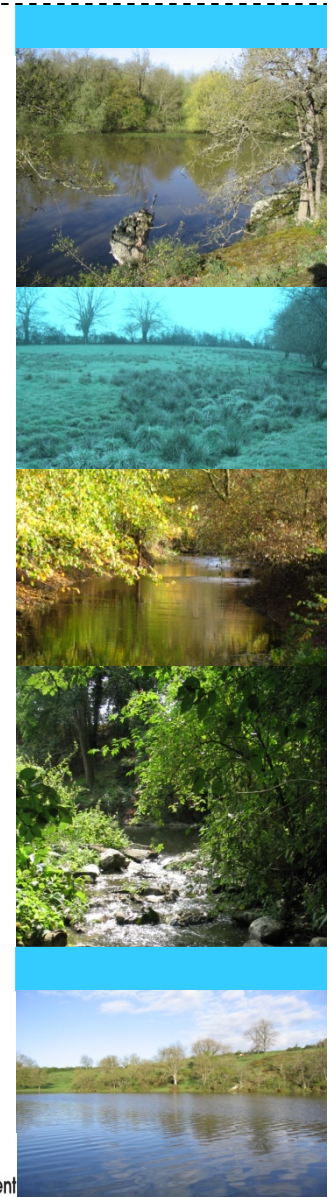
• Une stratégie fondée sur :

- Des travaux /études préalables ou diagnostics
- Des actions d'information, de sensibilisation, de mobilisation

En nombre d'actions



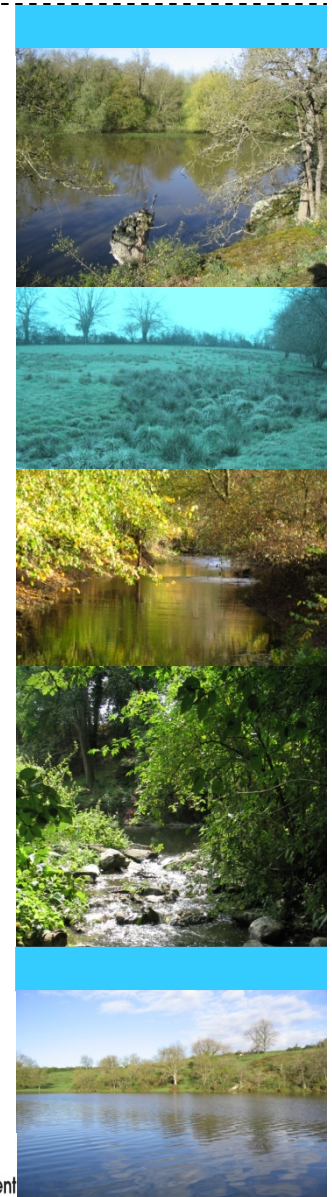
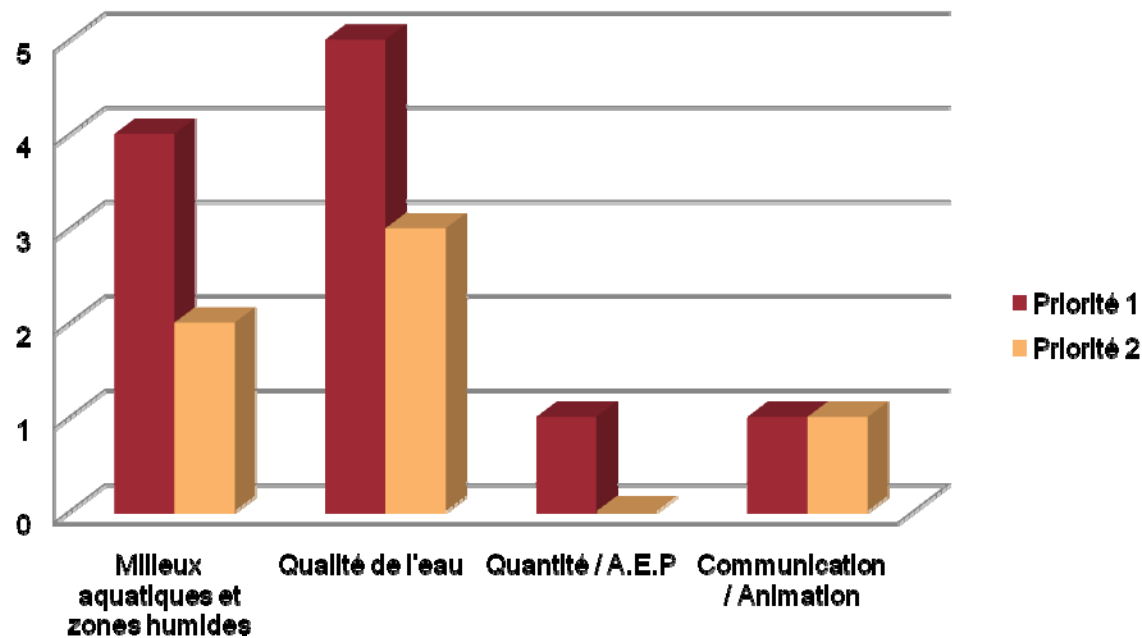
Source : Fiche actions du SAGE (octobre 2004)



La stratégie du SAGE : des priorités

- Des priorités essentiellement axées sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques (Cf. SAGE Layon Aubance – Document principal – octobre 2004)

**Priorité des actions du SAGE par enjeu
(en nombre d'actions)**



La cohérence du dispositif : forces

- Une démarche de planification (SAGE) et de programmation (Contrats) concomitante et en adéquation

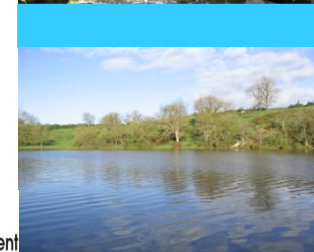
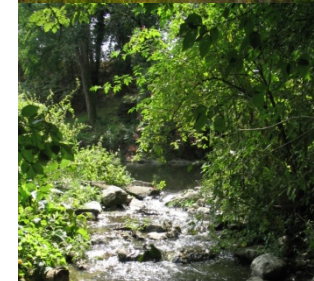
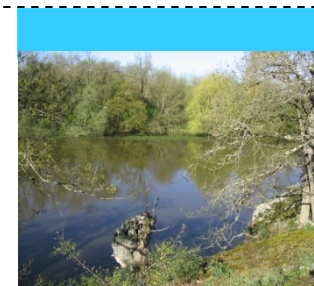
 - Le CRE Layon 2000 -2005

 - Programme principalement d'entretien (modifications du contrat liées à la tempête de 1999)

 - Le CRE Aubance 2002 -2007

 - Programme de restauration morphologique et d'entretien

- Des contrats de programmation depuis 2007 pour renforcer l'atteinte des objectifs DCE



La cohérence du dispositif : forces

Le CRBV un programme multithématique pour répondre au programme de la CLE

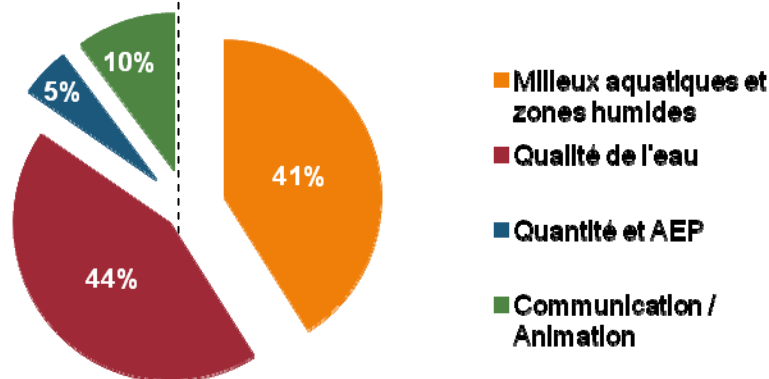
• 2007 – 2009

- L'amélioration de la qualité de l'eau
 - assainissement et lutte contre les pesticides
- Milieux aquatiques et zones humides
 - lutte contre les espèces envahissantes, restauration de zones humides, entretien
- Animation / Communication
 - Sensibilisation sur les produits phytosanitaires

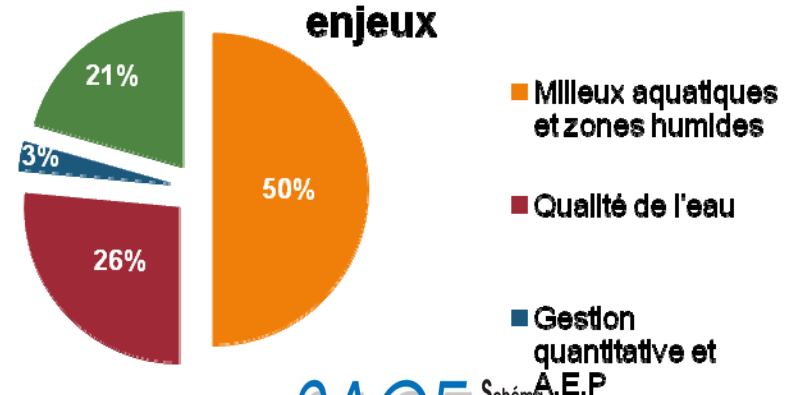
• 2010 - 2012

- Principalement sur les milieux aquatiques et zones humides
 - Forte tendance du volet sur la continuité écologique
 - Inventaire des zones humides
- Amélioration de la qualité de l'eau
 - Une attention particulière sur les pollutions diffuses
- Animation / Communication
 - Sensibilisation du tout public / scolaires
 - Thématiques abordées : produits phytosanitaires, entretien de la ripisylve

Répartition des actions par enjeux



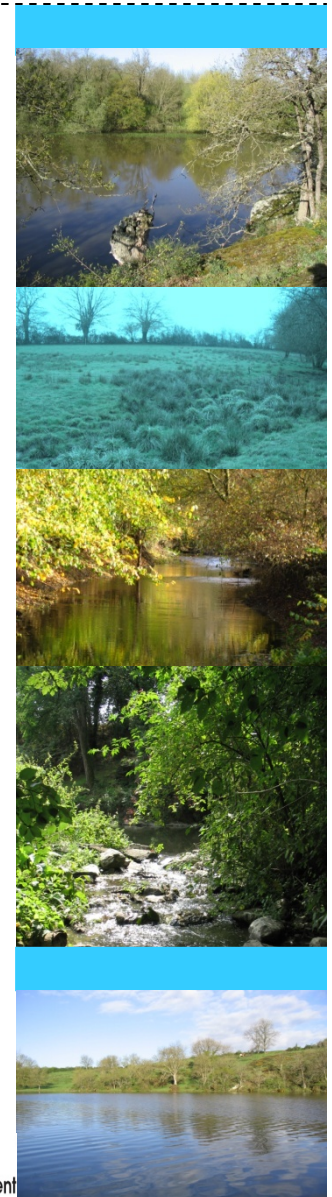
Répartition des actions par enjeux



La cohérence du dispositif : forces

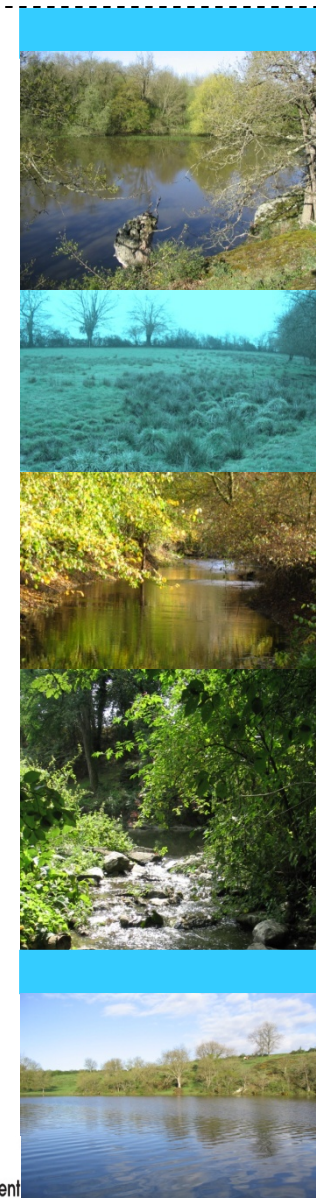
Le Contrat territorial 2011-2015

- Un programme d'actions dans la droite ligne de la DCE
- Un programme d'actions global qui concerne les collectivités, les particuliers, les industriels et les exploitants agricoles et viticoles
 - Volet milieux aquatiques
 - Des actions de restauration morphologique, de suivi, de communication
 - Volet pollutions diffuses
 - Une majeure partie consacrée aux actions agricoles et viticoles
 - Des actions de sensibilisation (Charte auprès des jardineriers, études, sensibilisation auprès du public et des collectivités locales...)
 - Suivi de la qualité des eaux
- Un programme qui renforce la gouvernance sur le bassin
 - Convention de partenariat entre le SMLB et le SMiBA
 - Conventions de partenariat entre le SMLB, la Chambre d'agriculture et l'ATV 49
 - Convention cadre 2011-2015 sur l'animation agricole du contrat territorial
 - Convention financière sur la base d'objectifs de résultat
 - Création du comité de pilotage du contrat territorial et groupes techniques pour renforcer la concertation avec les acteurs de la mise en œuvre



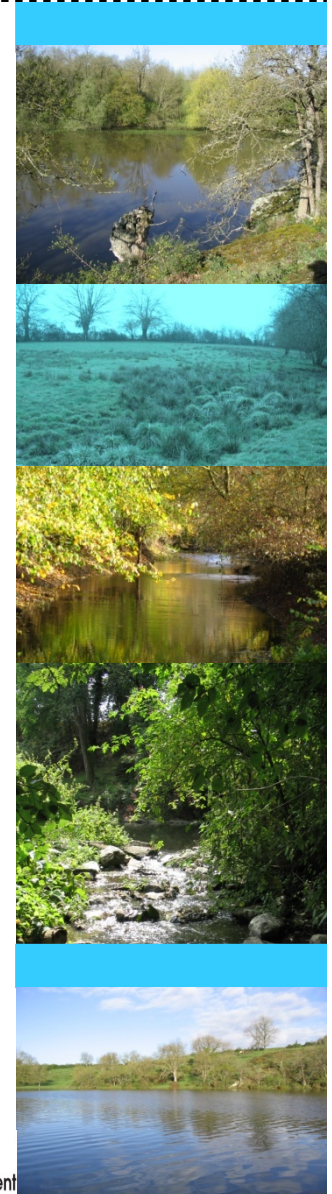
La cohérence du dispositif : forces

- Recherche de cohérence dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
 - Les syndicats de bassin versant comme chef d'orchestre et chef de file
 - Des contrats de mise en œuvre qui font le lien entre les besoins du territoire et les objectifs du SAGE
- Forte volonté d'anticiper les contraintes du bassin versant
 - Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
 - Sécurisation et diversification de la ressource en eau potable
- Forte volonté d'accompagner des initiatives territoriales
 - Développement des ressources pour l'irrigation (réserves collinaires et forages)



La cohérence du dispositif : forces

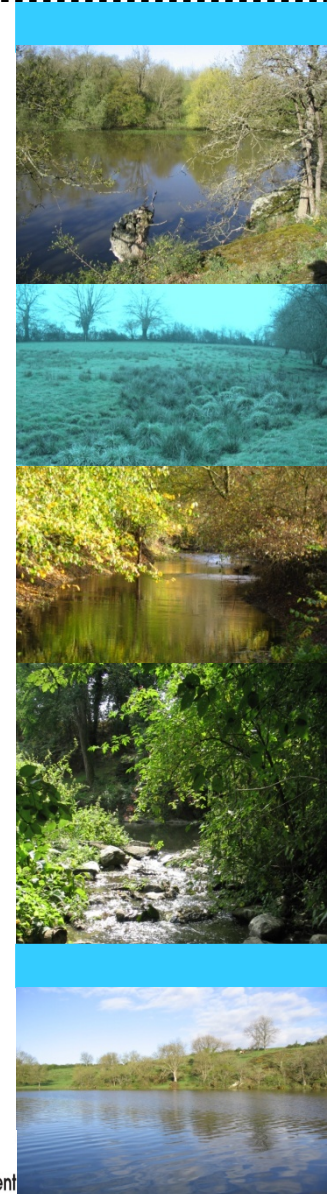
- **Volonté d'homogénéiser la politique de l'eau à l'échelle du bassin**
- **Liens développés avec les partenaires**
 - Présence auprès de la Préfecture, du Conseil général de Maine-et-Loire, Agence de l'eau
- **Partenariats développés avec le monde agricole et associatif**
 - Rosiéristes, ATV, Chambre d'agriculture, Fédération viticole, EDEN 49, CPIE Loire et Mauges, FDAAPPMA 49, UDCUMA, GABB Anjou, ...
- **Volonté d'être informée sur les projets et programmes stratégiques dans le domaine de l'eau**
- **Une démarche visible sur le territoire**
 - **Des actions menées en matière de communication**
 - Lettres du SAGE
 - Sensibilisation des scolaires sur le thème de l'eau
 - Pièce de théâtre et Trophées de l'eau
 - Suivi d'études
 - Actions de sensibilisation dans le cadre de l'usage des produits phytosanitaires / continuité écologique



La cohérence du dispositif : faiblesses

• Des difficultés à sensibiliser et à mobiliser les acteurs du territoire

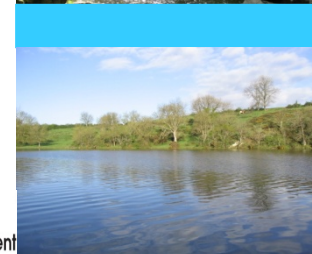
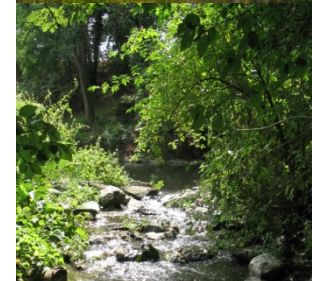
- Pour le grand public pas de lien entre la qualité de l'eau du robinet et la qualité des cours d'eau
 - L'intérêt particulier prime encore sur l'intérêt général du bassin versant
 - Déficit de maîtrise d'ouvrage locale pour relayer l'action des syndicats
- Une mise en œuvre du SAGE principalement portée par les syndicats de bassin versant
 - À l'exception de certaines communes et intercommunalité sur des thématiques précises
 - Réduction de l'usage des pesticides
 - Prise en compte des zones humides
 - Assainissement



La cohérence du dispositif : faiblesses

• Difficultés de pilotage

- **Difficulté de mise en cohérence de certains domaines**
- Assainissement domestique (ANC et AC) et industriel
- Pas de sollicitation de la CLE aux dossiers de rejet
 - **Des difficultés à relayer les choix politiques de la CLE**
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- ICPE
 - **Des difficultés à adapter les méthodologies et programmes d'action avec l'évolution de la législation**
- Zones humides, ouvrages



La cohérence du dispositif : faiblesses

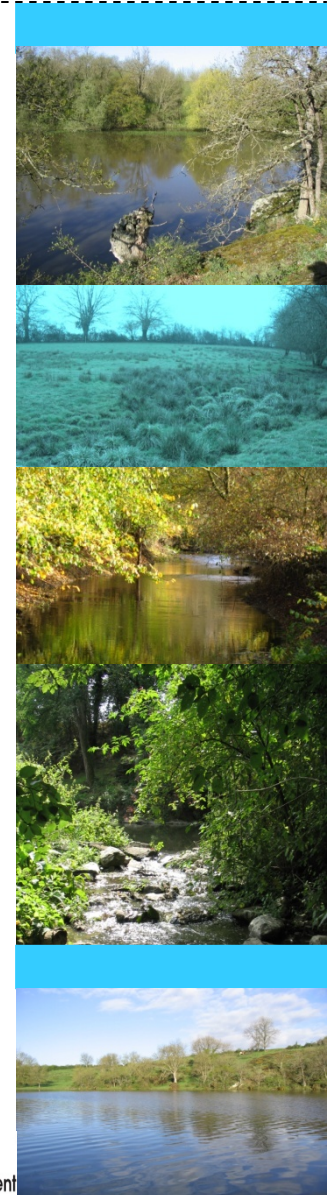
• Une application du SAGE pas toujours homogène sur tout le bassin

• Des acteurs en marges de la politique locale de l'eau

- Des communes qui ne participent pas
- Des particuliers, des agriculteurs, des viticulteurs pas impliqués dans la démarche
- Difficultés à faire du lien avec la Région Poitou-Charente / département et communes des Deux Sèvres
 - Pas de fréquentation de la CLE
 - Pas de relation avec les services de l'Etat (transmission de dossiers loi sur l'eau, ...)
 - Des contacts récents avec Cersay sur l'inventaire des zones humides

• Des outils de mise en œuvre pas totalement en adéquation avec la mise en œuvre du SAGE

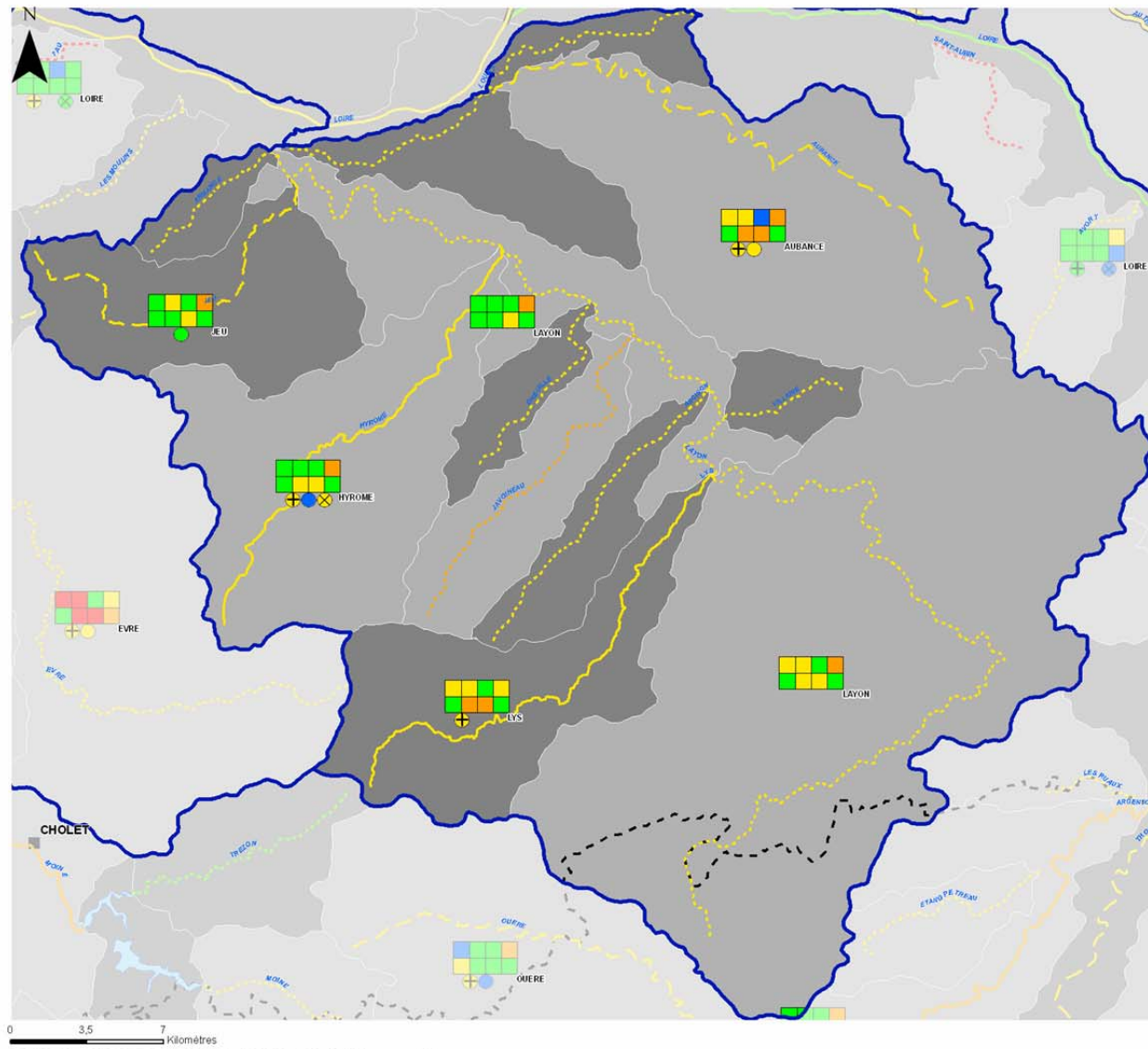
- Obligations de moyen des MAET pas en adéquation avec les obligations de résultat du SAGE
- Approche géographique selon les opportunités



QUELLE EFFICACITÉ DU SAGE ?

- Le SAGE a-t-il permis de mettre en œuvre les actions qu'il préconise sur le bassin versant ?

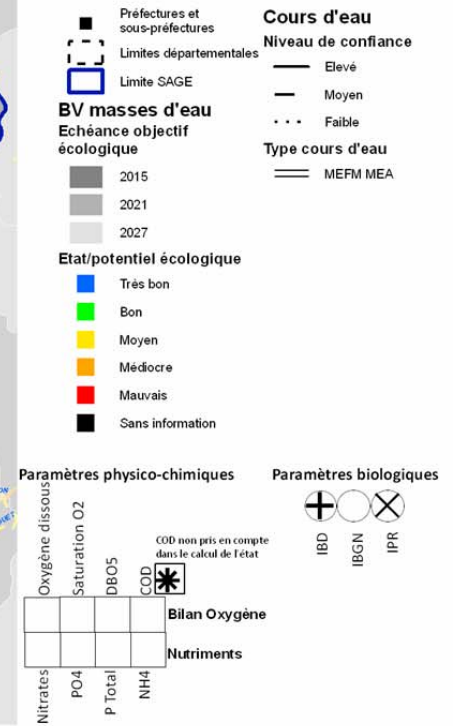
Bilan 2009 de l'état des masses d'eau



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Layon - Aubance

Evaluation 2009 de l'état écologique des cours d'eau
Données 2008 - 2009



© COPIES ET REPRODUCTION INTERDITES - IGBN BD CARTO 2009 - BD CarthAge Loire Bretagne 2009
Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Anjou Maine - CPC
10/05/2011 - D:\3_BDSIG_Documents\Qualité des eaux_état des masses d'eau\SAGE_qualification_état_données_cours_eau_20082009.mxd

Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Bilan d'état d'avancement

Enjeux	Bilan	Commentaires
Restauration du patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau et zones humides	+ / - BV Layon : - BV Aubance : +	Taux d'étagement 100 % sur le Layon (50% sur le Layon amont) Taux d'étagement 33 % sur l'Aubance Actions de restauration morphologique reportées sur l'Aubance Aucune action engagée sur la mise en place d'une politique globale de fond de vallée et la valorisation du patrimoine
Qualité des eaux	+ / -	Beaucoup d'efforts sur cet enjeu mais les résultats sur les paramètres physico-chimique ne permettent pas encore d'envisager l'atteinte du bon état écologique Actions liées aux phytosanitaires prioritaires Pas de réel outil pour traiter les pollutions diffuses
Quantité / AEP	-- sur A.E.P + sur Quantité	Encadrement des prélèvements (Association des Rosiéristes)
Animation / Communication	+	Actions engagées sur des publics variés

Bilan de l'état des masses d'eau

L'Aubance

• Qualité Physico-chimique

- Dégradation d'amont en aval
- Forte pollution en Nitrates dès l'amont
- Pesticides et MOOX (augmentation amont/aval)

• Qualité hydrobiologique

- Pour l'amont bonne qualité de l'IBGN non confirmée par l'IPR (« mauvais »), et qualité biologique passable pour l'aval

• Aspects quantitatifs

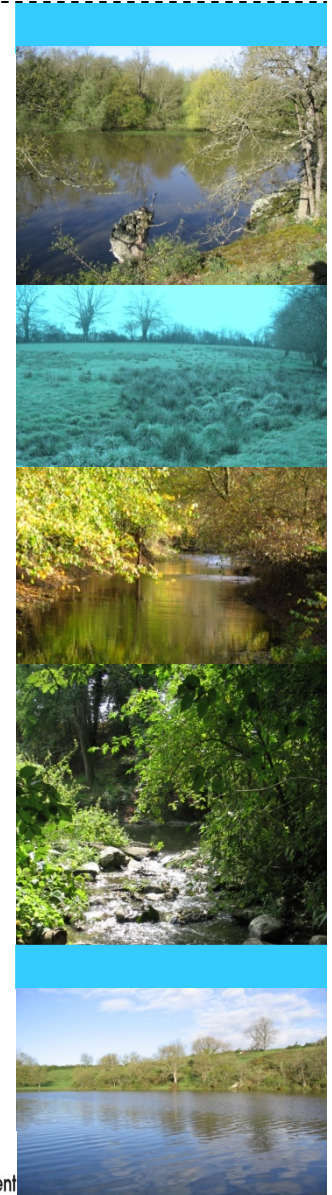
- Etiages très sévères

• Hydromorphologie

- Lit et berges uniformisés
- Végétation des berges insuffisamment développée
- Actions significatives de diversification des écoulements

• Rappel de la caractérisation DCE

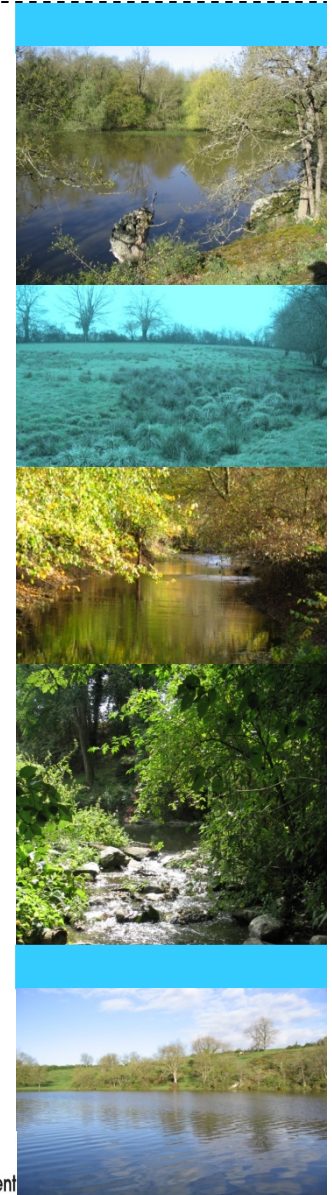
- Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état (Macropolluants, Morphologie, Hydrologie et Pesticides)



Bilan de l'état des masses d'eau

L'Hyrôme

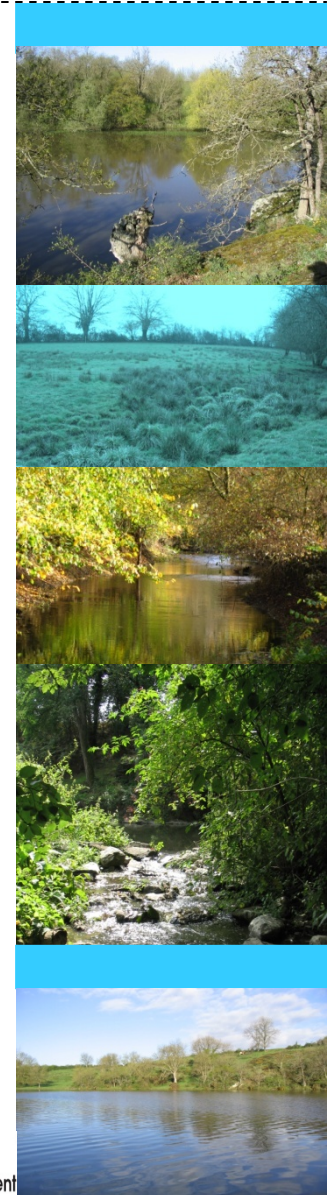
- **Qualité Physico-chimique**
 - Problématique MOOX
 - Forte pollution en Nitrates dès l'amont
 - Pesticides (AMPA et Isoproturon)
- **Qualité hydrobiologique**
 - Etat satisfaisant de « bon » à « passable »
- **Aspects quantitatifs**
 - Etiages sévères
- **Hydromorphologie**
 - Lit et berges préservés
 - Végétation de bordure équilibrée
 - Présence de nombreuses chaussées d'anciens moulins
- **Rappel de la caractérisation DCE**
 - Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état (Macropolluants, Morphologie, Hydrologie et Pesticides)



Bilan de l'état des masses d'eau

Le Jeu

- **Qualité Physico-chimique**
 - Problématique MOOX et Nitrates
 - Pesticides (qualité moyenne : Isoproturon, AMPA, Atrazine 2 Hydroxy)
- **Qualité hydrobiologique**
 - Qualité « moyenne » à « passable » pour les années 2007 à 2009
- **Aspects quantitatifs**
 - Etiages modérés
- **Hydromorphologie**
 - Lit et berges diversifiée (pas de recalibrage)
 - Végétation de bordure équilibrée
 - Présence de nombreuses chaussées d'anciens moulins
- **Rappel de la caractérisation DCE**
 - Respect des objectifs pour 2015



Bilan de l'état des masses d'eau

Le Layon

• Qualité Physico-chimique

- Qualité dégradée sur tout les paramètres
- Fortes teneurs en produits phytosanitaires

• Qualité hydrobiologique

- « mauvaise » pour le Layon amont et tendance à l'amélioration pour la partie aval

• Aspects quantitatifs

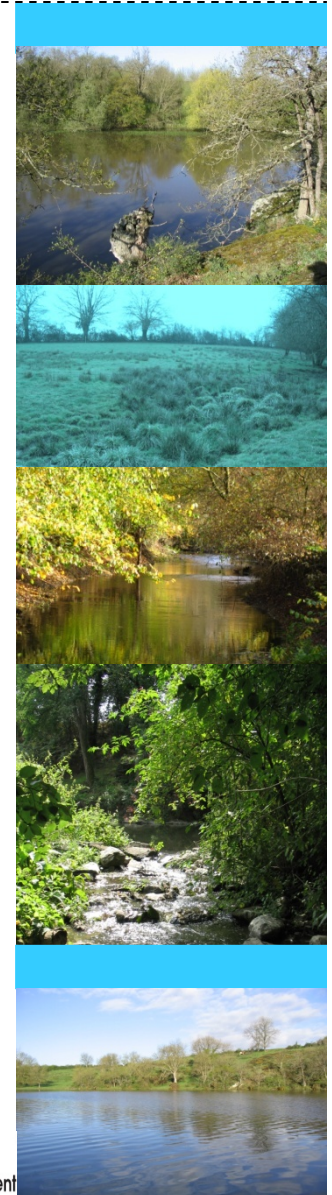
- Etiages sévères

• Hydromorphologie

- Lit et berges uniformes
- Végétation de bordure absente ou éparse
- De nombreux obstacles à l'écoulement

• Rappel de la caractérisation DCE

- Altérations risquant de compromettre l'atteinte du bon état (Macropolluants, Morphologie et Hydrologie), et doutes liés aux Pesticides)



Bilan de l'état des masses d'eau

Le Lys

• Qualité Physico-chimique

- Qualité de l'eau très dégradée sur la plupart des paramètres
- Problématique Nitrates
- Eutrophisation
- Pesticides : Glyphosate et Isoproturon

• Qualité hydrobiologique

- Mauvaise qualité notamment liée à la qualité des eaux

• Aspects quantitatifs

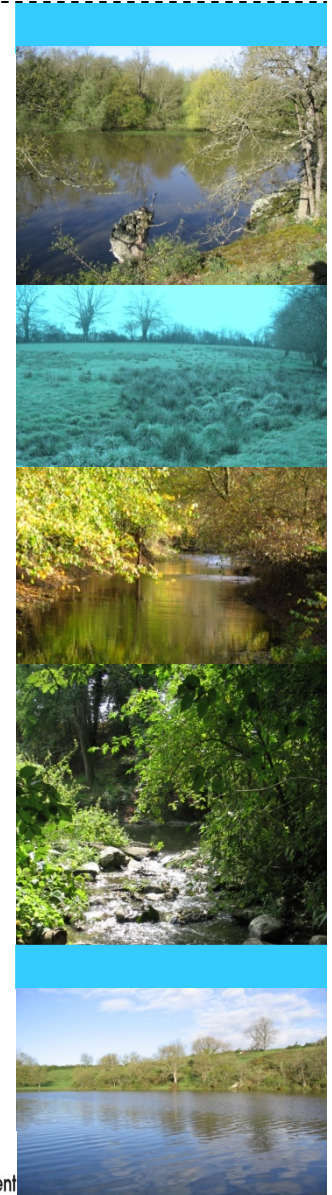
- Etiages sévères sur certains secteurs

• Hydromorphologie

- Lit et berges préservées sauf sur certains secteurs (amont de Vihiers)
- Végétation de bordure quasi absente

• Rappel de la caractérisation DCE

- Altérations risquant de compromettre le bon état principalement liées aux macropolluants



Efficacité de la mise en œuvre du SAGE : forces

Des partenaires et des financements mobilisés

• « Boîte à outils » pollutions diffuses bien utilisée quoiqu'insuffisante

- Conseil, formation, MAET, PVE (investissements matériels alternatifs), Chartes, réunions « bout de champ », Plan communaux de désherbage

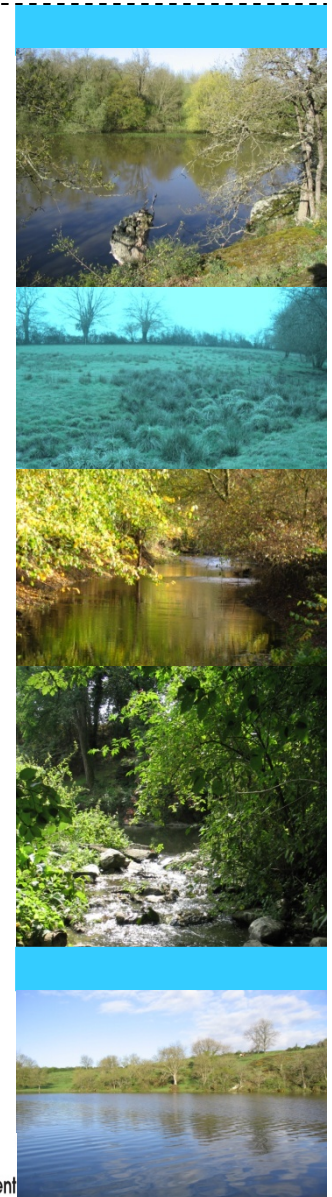
• Partenariats développés avec le monde agricole et associatif

- Rosiéristes, ATV, Chambre d'agriculture, Fédération viticole, EDEN 49, CPIE Loire et Mauges, FDAAPPMA 49, UDCUMA, GABB Anjou, ...

Des élus fortement impliqués

Des efforts constatés

- Sur l'entretien des cours d'eau
- Sur la continuité écologique du bassin versant de l'Aubance



Efficacité de la mise en œuvre du SAGE

🌐 Freins à la mise en œuvre du SAGE

• Un milieu fortement dégradé

- Difficulté à tenir les objectifs de bon état fixés par la loi sur l'eau

• Une forte contradiction au sein des acteurs quant à l'efficacité du SAGE

- Manque d'opposabilité du SAGE pour agir ou contrainte trop forte ?

• Des incompréhensions sur le territoire

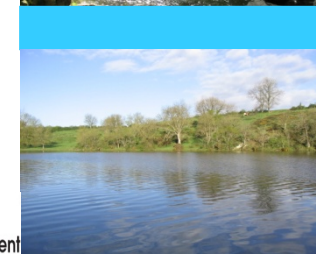
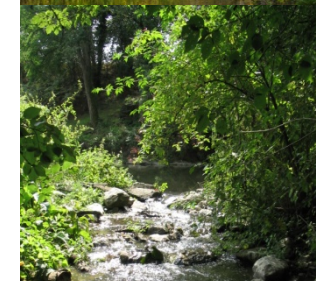
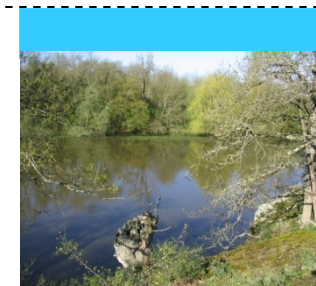
- Un décalage entre l'évolution de la législation et les mentalités
- Quel mode de gestion des zones humides et des ouvrages ?

• Des lacunes sur le diagnostic

- Difficultés à cibler les zones prioritaires d'intervention (volet pollutions diffuses)

• Des difficultés dans le montage des contrats de programmation

- Prise de retard dans le domaine de l'amélioration de la morphologie des cours d'eau



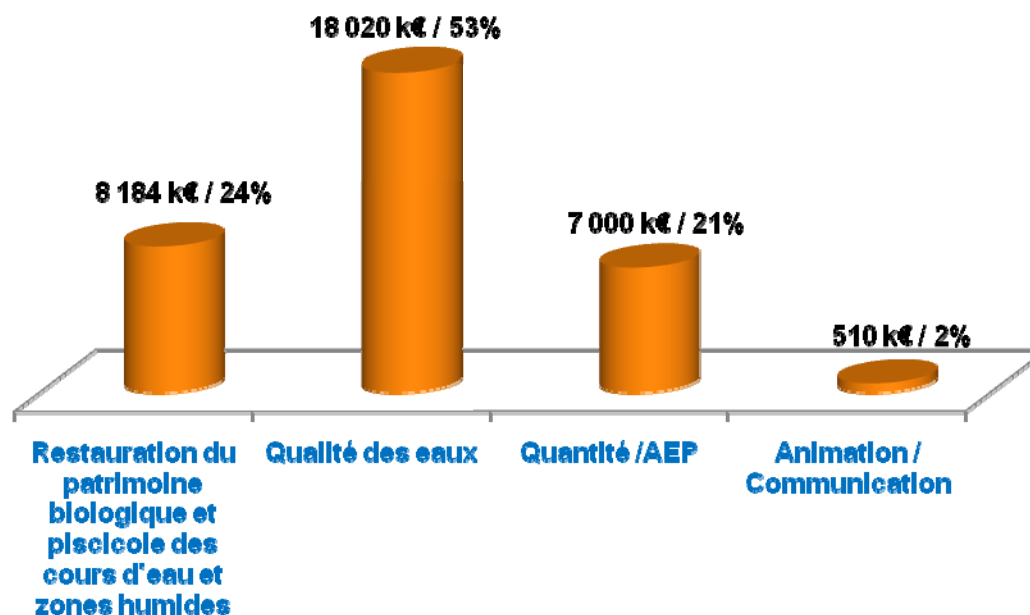
QUELLE EFFICIENCE DU SAGE ?

- L'efficience est entendue comme le rapport entre les moyens mobilisés et les résultats/réalisations obtenus
- Le SAGE a-t-il permis de mettre en œuvre les actions qu'il préconise sur le bassin versant ?
- Avec quels moyens financiers ?

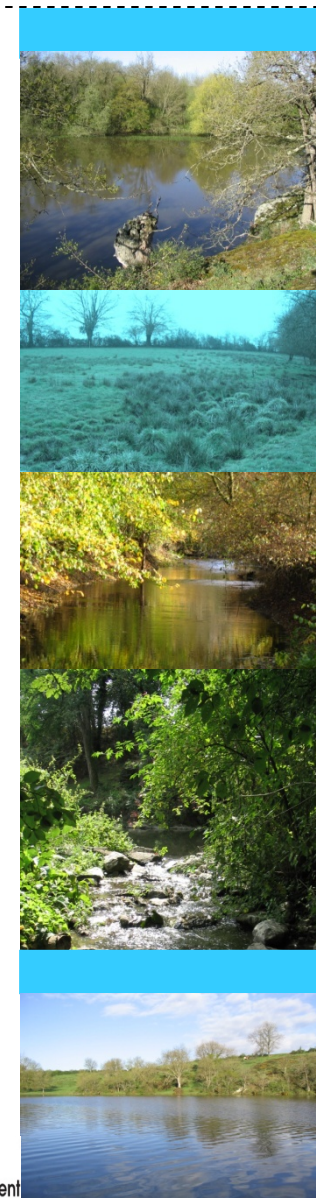
Efficiency du SAGE

Investissements financiers du SAGE (Synthèse du SAGE – Octobre 2004)

- Montant estimatif des actions évalué à 34 M € sur 10 ans



Remarque : Le coût de l'animation des actions sur la qualité de l'eau, la restauration du patrimoine biologique et les aspects quantitatifs ne sont pas comptabilisés dans le volet Animation / Communication



Effizienz du SAGE

Coût hors dépenses animation, communication et fonctionnement

● Enjeu : Restauration du patrimoine biologique et piscicole des cours d'eau et zones humides (pas d'actions sur la gestion des fonds de vallées et la valorisation du patrimoine / activités de loisirs associés aux cours d'eau)

● Restauration et entretien des cours d'eau : dépenses évaluées à 5,4 M€(sur 10ans)

CRBV 2007 - 2009

83 k€

CRBV 2010 - 2012
+ Contrat Territorial

2 943 k€

● Gestion des ouvrages : dépenses évaluées à 1,8 M€(sur 10ans)

CRBV 2007 - 2009

145 k€

CRBV 2010 - 2012
+ Contrat Territorial

412 k€

● Recensement et valorisation des zones humides : dépenses évaluées à 360 000 € (sur 10ans)

CRBV 2007 - 2009

14 k€

CRBV 2010 - 2012

135 k€



Attention aux actions transversales

Effizienz du SAGE

Enjeu : Qualité des eaux

- **Amélioration des structures d'assainissement évaluée à 14 M€**

- Coût ne prenant pas en compte les actions hors programmes.

CRBV 2007 - 2009

361 k€

- **Lutte contre les pollutions diffuses : dépenses évaluées à 4 020 000 € (sur 10 ans)**

CRBV 2007 - 2009

484 k€

**CRBV 2010 - 2012
+ Contrat Territorial**

2 186 k€

- **Suivi de la qualité des eaux : pas d'estimatif dans le SAGE**

CRBV 2007 - 2009

106 k€

**CRBV 2010 - 2012
+ Contrat Territorial**

480 k€

Efficiency of SAGE

• Enjeu : Quantité et A.E.P

• Dépenses évaluées à 7 M€ (sur 10 ans)

CRBV 2007 - 2009

13 k€

CRBV 2010 - 2012

30 k€

• Enjeu : Animation / Communication

• Dépenses évaluées à 510 000 € (sur 10 ans)

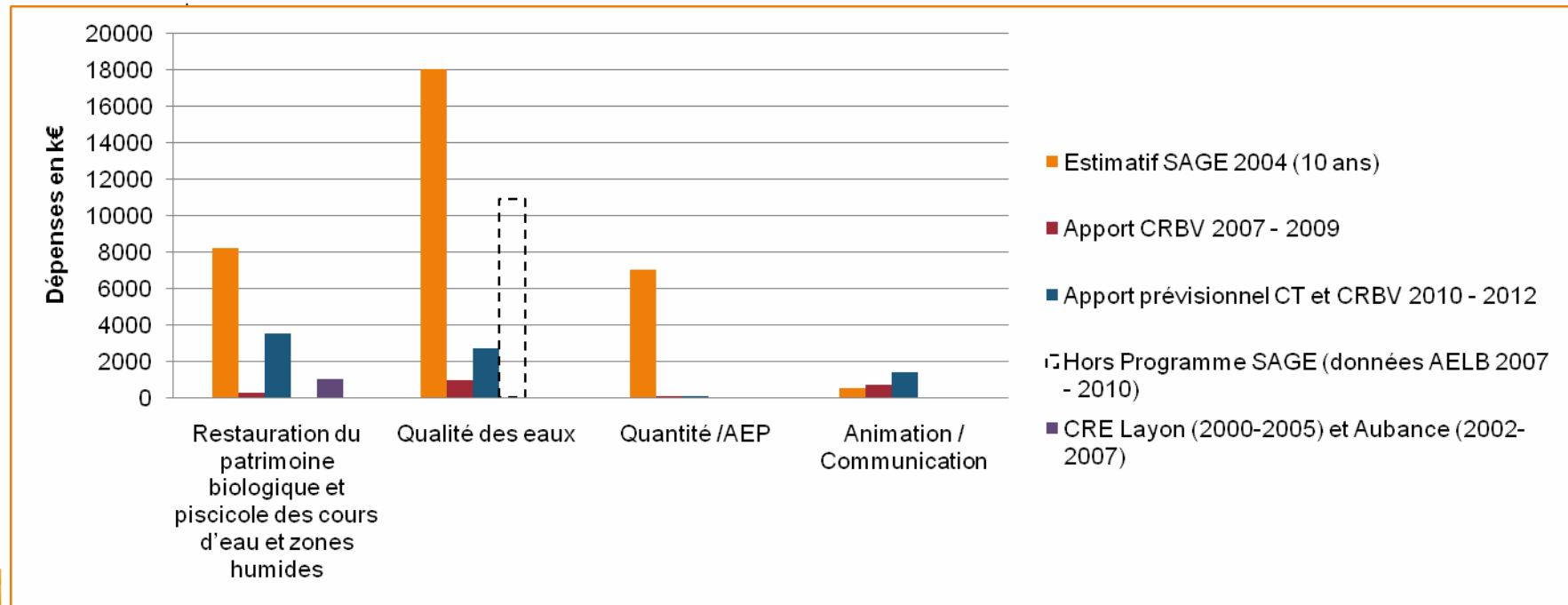
CRBV 2007 - 2009

664 k€

CRBV 2010 - 2012
+ Contrat Territorial

1405 k€

Efficiency du SAGE



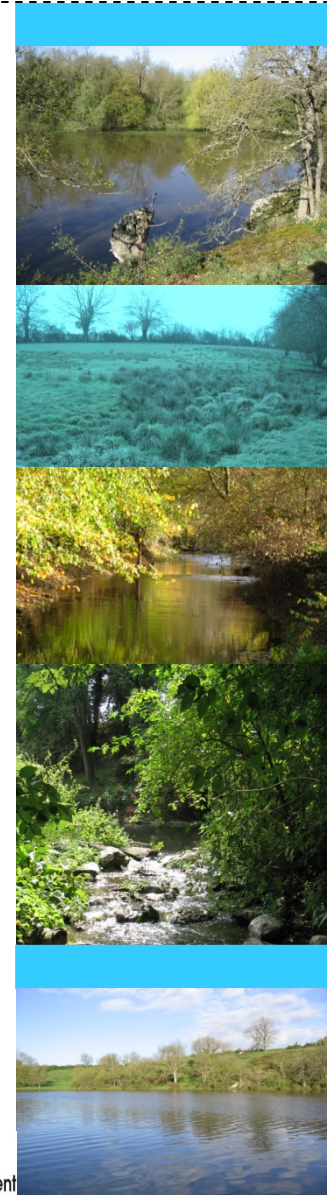
Effizienz : forces et faiblesses

• Des contrats multithématiques

- mais qui ne répondent pas à tous les enjeux du SAGE (quantité)

• Freins à la mise en œuvre du SAGE

- Capacité financière des Maîtrises d'ouvrage
 - Règle des 20 % d'autofinancement difficile à tenir
- Difficulté de trouver des cofinancements pour garantir la mise en œuvre des actions du SAGE



QUELLE EFFICIENCE DES INSTANCES DU SAGE À REMPLIR LEURS MISSIONS ?

- La gouvernance du bassin versant permet-elle de mettre en œuvre le SAGE d'une façon optimale ?
- Les instances du SAGE jouent-elles leur rôle (CLE, bureau de la CLE, commissions, structure porteuse du SAGE) ?

Fonctionnement de la CLE

Missions de la CLE pendant la phase de mise en œuvre

Conduire la révision du SAGE

**Coordonner
Communiquer et sensibiliser**

- CLE joue le rôle de relais entre acteurs du territoire, CG 49, Préfecture 49
- CLE développe des partenariats étroits avec monde agricole et les CdC
- Des outils de communication conventionnels

Suivre et évaluer les actions à réaliser dans la mise en œuvre du SAGE sur le territoire

Informers les acteurs locaux sur les résultats obtenus

- Un tableau de bord renseigné
- Des états d'avancements annuels

- Recours en justice : SMBL comme partie civile en cas de pollution
- Difficulté de rendre des avis dans les 45 jours impartis

S'assurer du respect des dispositions et des règles de gestion inscrites dans le SAGE

- Des démarches individuelles du Président de la CLE

Accompagner les élus pour assurer la cohérence entre les documents locaux d'urbanisme et les orientations et les objectifs du SAGE

- Des chartes d'engagement
- Une démarche d'inventaire des ZH validé en 2005
- Pas de guide méthodologique d'aide à la décision

Effizienz de la CLE

La Commission Locale de l'Eau

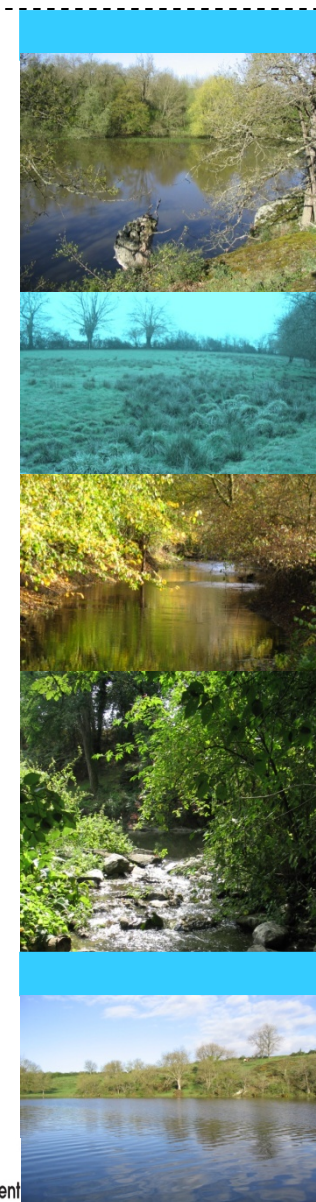
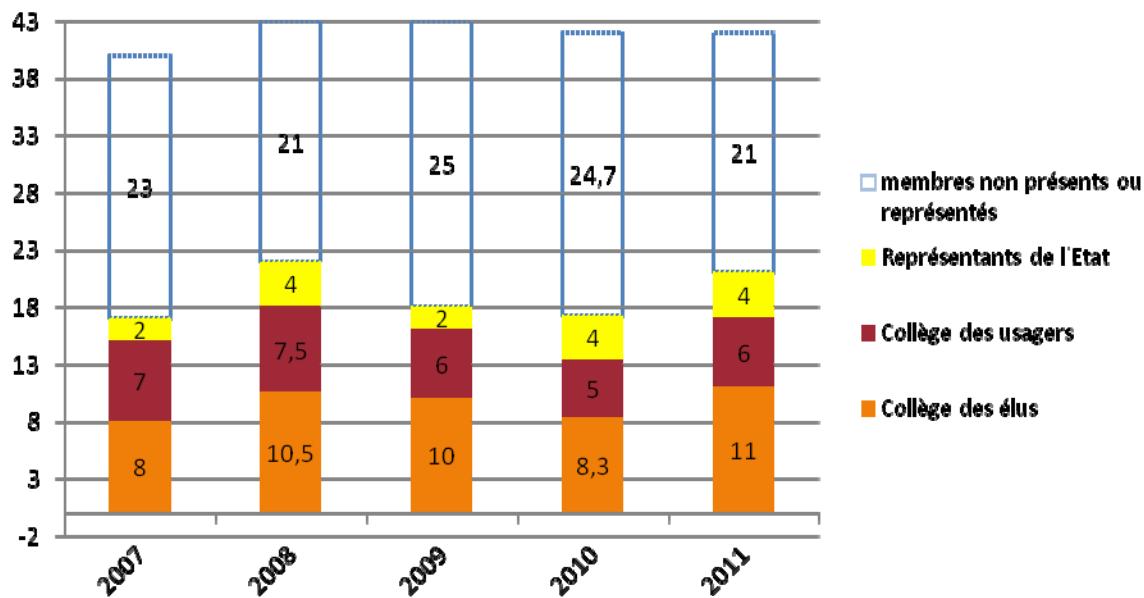
• Une CLE plus ou moins active

- 3 CLE en 2007, 2 CLE en 2008, 1 CLE en 2009, 4 CLE en 2010

• Une fréquentation assez faible en moyenne mais constante

- Un quorum pas toujours atteint
- Entre 4 à 6 personnes en moyenne par collège et par CLE

Fréquentation de la CLE (en % de personne présente ou mandatée)



Efficiency of the CLE

• Les avis émis par la CLE :

- **Peu de dossiers d'autorisation sur le bassin**

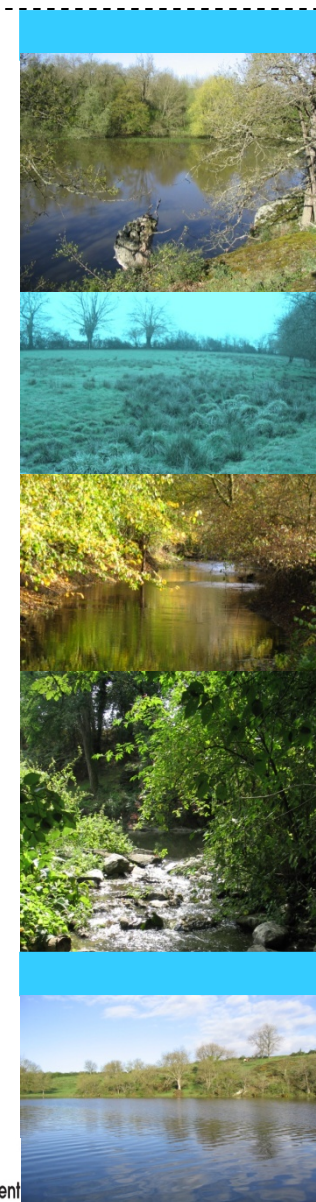
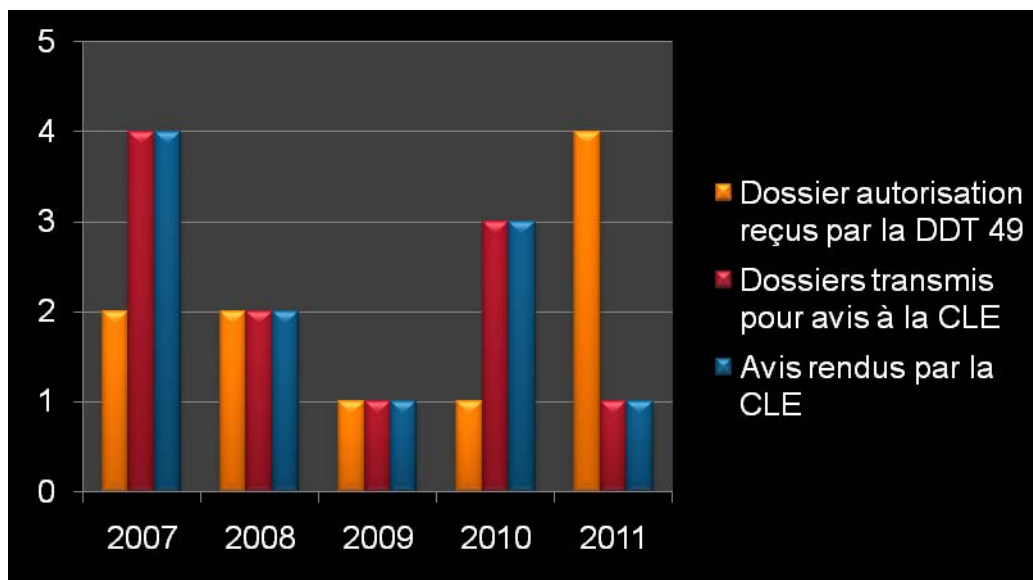
- 1 dossier d'épandage transmis par la DDT 79 en 2007
- Dossiers de prélèvements (arrêtés d'autorisation temporaire), de création d'ouvrages hydrauliques, parcs d'activités dans le Maine-et-Loire
- Classement des cours d'eau, SDAGE

- **Des avis rendus systématiquement en CLE**

- Si pas de CLE, pas d'avis rendu dans les 45 jours

- **Avis favorables avec réserves**

- Pas de suivi systématique des réserves émises par la CLE

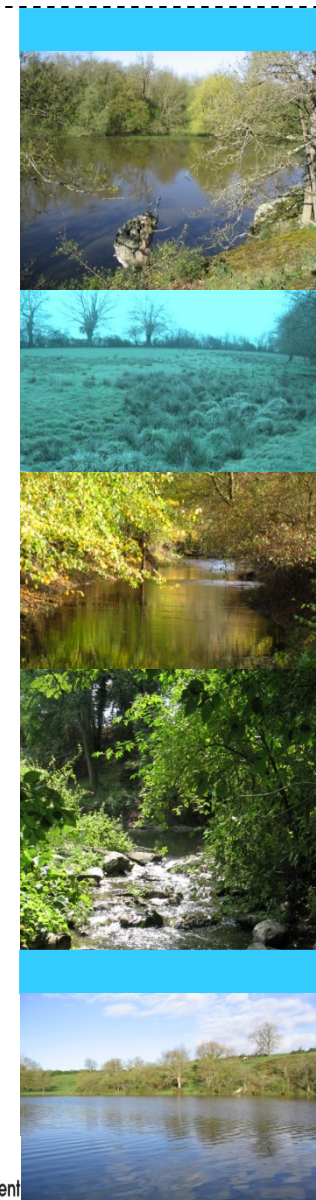
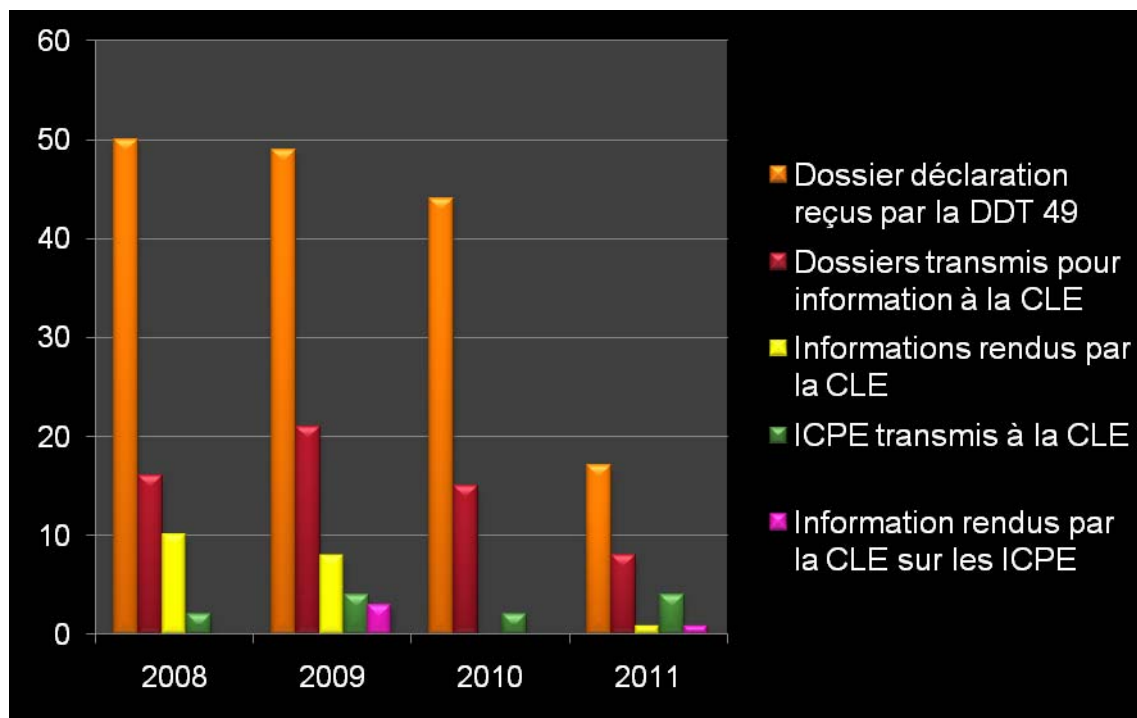


Efficiency of the CLE

- **Beaucoup de dossier de déclaration sur le territoire**

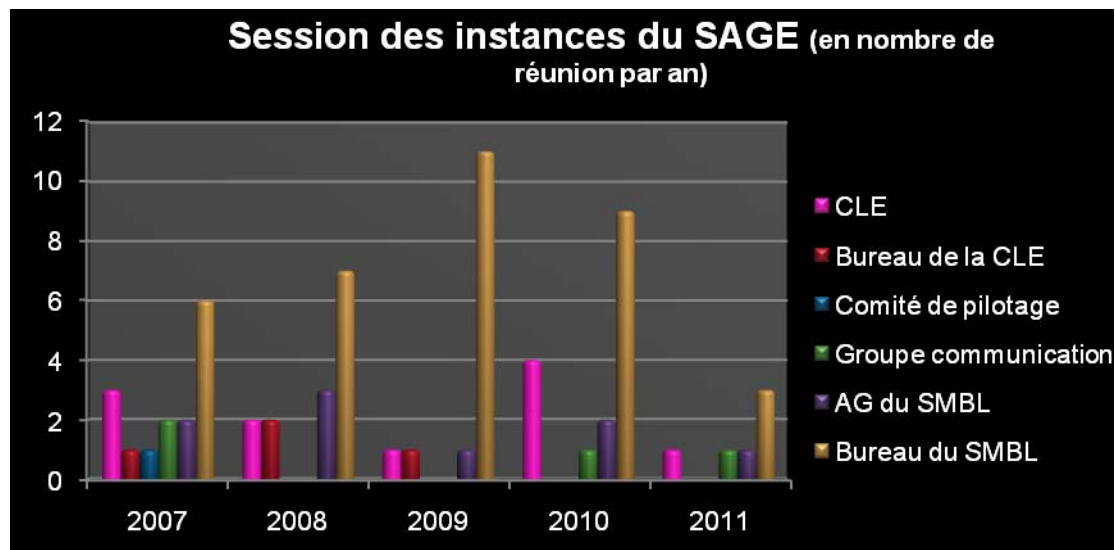
- Peu de dossiers transmis pour information
- Peu de retours de la CLE
 - Pour la prise en compte des zones humides dans les dossiers de déclaration

- **Quelques dossiers ICPE transmis pour information**



Efficiency des instances du SAGE

Les instances du SAGE



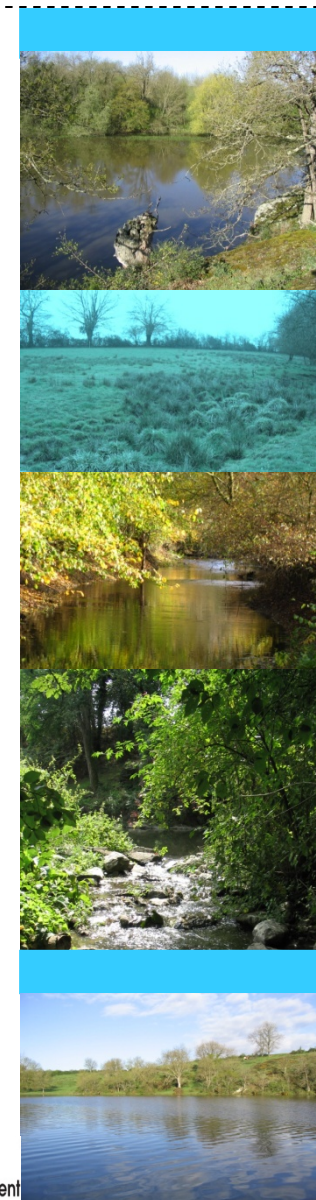
- **Des règles de fonctionnement (2008) pour fixer les règles du jeu**

- **Mais :**

- Des sessions de CLE pas homogènes d'une année sur l'autre (maximum 3 fois/an)
- Pas de réunion systématique du bureau de la CLE avant les CLE
- Aucune réunion du bureau de la CLE en 2010 et 2011

- **Activité importante du bureau du SMBL (jusqu'à 11 fois par an)**

- **Confusion entre le rôle du bureau de la CLE et du bureau du SMBL**



Efficiences de la structure porteuse du SAGE

La structure porteuse du SAGE : le SMBL

• Une fréquentation active des membres

• Un réel portage du SAGE

- Favorise la mise en œuvre administrative, financière et opérationnelle du SAGE
 - Animation, communication, suivi, montage de contrat, ingénierie technique comme aide à la décision...

• Une proximité reconnue et légitime auprès des acteurs du territoire

• Des conventions de partenariat pour la mise en œuvre du SAGE à l'échelle du bassin versant

- SMBL et SMIBA : mutualisation des techniciens et répartition des charges financières
 - Un travail d'animation et d'ingénierie très apprécié
 - Légitimité et crédibilité du SMIBA dans l'atteinte des objectifs du SAGE

• Une structure affaiblie

- Des difficultés à porter financièrement des actions prévues
 - Des retards dans le versement des aides et des diminutions par les partenaires financiers (2009)
- Un programme d'action trop ambitieux pour les moyens du SMBL ?
 - Quelles priorités à donner ?
- Rayonnement limité sur le bassin versant pour lui permettre d'exercer de manière cohérente ses compétences
 - S'appuie pas assez sur des relais locaux
- Des réserves sur la cohérence des choix antérieurs d'aménagement avec la mise en œuvre du SAGE
 - Notamment sur les ouvrages

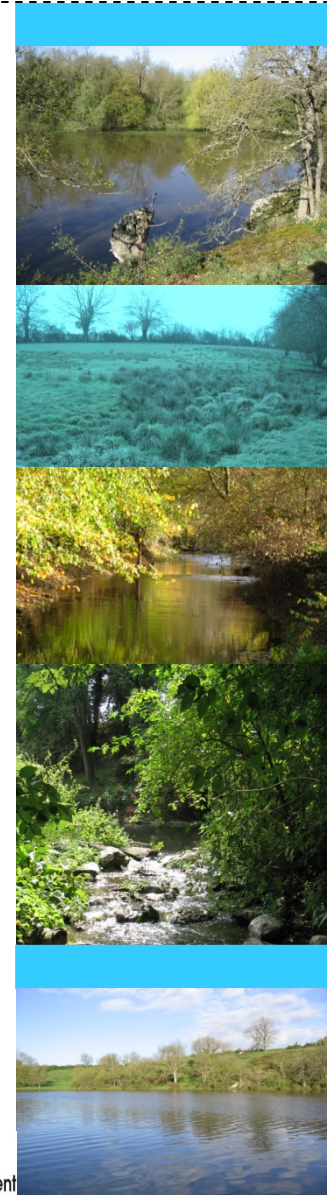
Efficiences des instances du SAGE : forces

• Une dynamique autour de la CLE

- Une CLE qui porte un message politique sur le bassin et qui veille à son application
- Un Président moteur
- Un bon lieu de débat
 - De l'écoute et des échanges entre élus, usagers, associations,
 - Modes de prise de décisions satisfaisantes

• CLE : un relais territorial

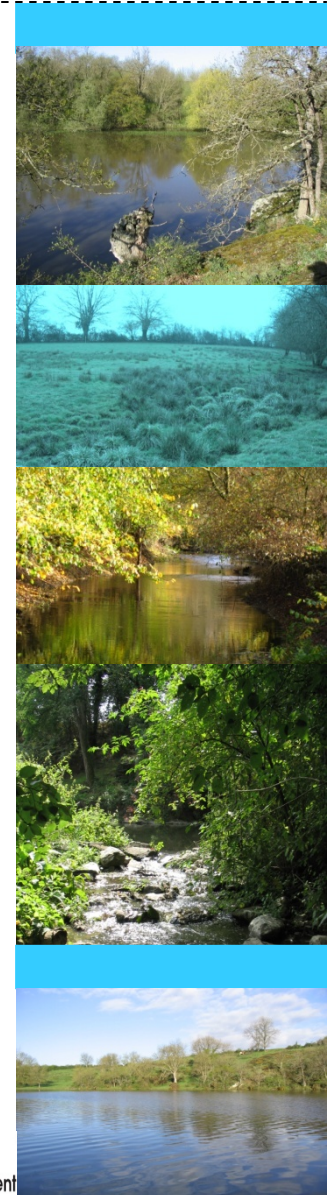
- Un interlocuteur unique, reconnu et crédible
 - Organe politique décisionnel sur le bassin versant : chef d'orchestre
- Des réunions locales d'information
 - Fait remonter et descendre l'information
- Fait le lien avec les services de l'Etat
 - Demande de réglementation départementale sur l'usage des produits phytosanitaires
 - Informe sur ce qu'il est possible de faire



Efficiency des instances du SAGE : forces

• Une amélioration de la Gouvernance de l'eau sur le bassin

- **Des maîtrises d'ouvrage locales concourant à la mise en œuvre du SAGE**
 - Communes, communautés de communes, Monde agricole, ...
 - Des syndicats de rivières actifs
- **Des partenaires techniques et financiers**
 - Agence de l'eau, Région Pays de la Loire, CG 49
 - Charte et plan départemental de l'eau
- **Des relais locaux moteurs pour relayer le message du SAGE et assister la CLE et la structure porteuse**
 - Vice-présidents de la CLE, du SMLB et du SMIBA
- **Des services de l'Etat en charge de contrôler la bonne application du SAGE**
- **Une volonté des syndicats de bassin versant de consulter toutes les communes sur l'élaboration des projets en cours**



Efficiency des instances du SAGE : faiblesses

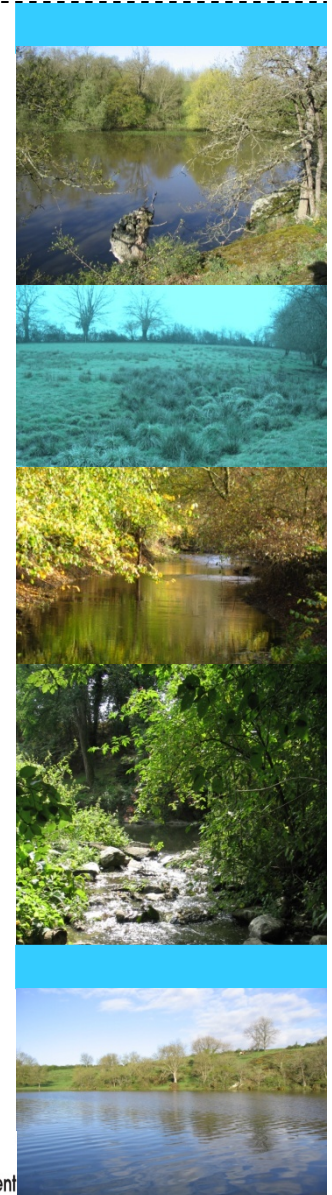
• Un mode de fonctionnement en circuit fermé

• **Domaine technique réservé**

- Prédominance des techniciens professionnels de l'eau sur la majorité des élus
- Pas de consigne de vote des communes / communautés de communes (peu ancrage territoriale)
- Peu de retour des échanges en CLE aux conseils municipaux ou communautaires

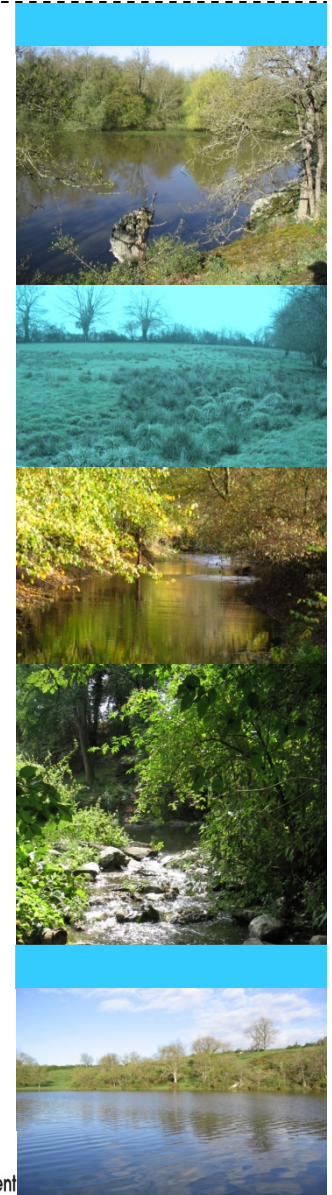
• **Pas assez de lien avec les instances de l'environnement, de l'urbanisme, du foncier**

• **Pas assez de réunions de la CLE dans les différentes communes**



Efficiency des instances du SAGE : faiblesses

- **Manque de moyens humains, financiers face aux résultats à atteindre**
 - **Besoin de renforcer les cofinancements**
 - **Besoin de prioriser les actions à financer pour éviter les erreurs passées et la dispersion des financements**
- **Des instances du SAGE inactives (Bureau et comité de pilotage)**
 - **Quel rôle donner à chacune des instances ?**
 - **Quelles articulations entre les instances ?**
- **Certaines missions pas assez bien remplies**
 - **Procédure interne de consultation de la CLE à mettre en place**

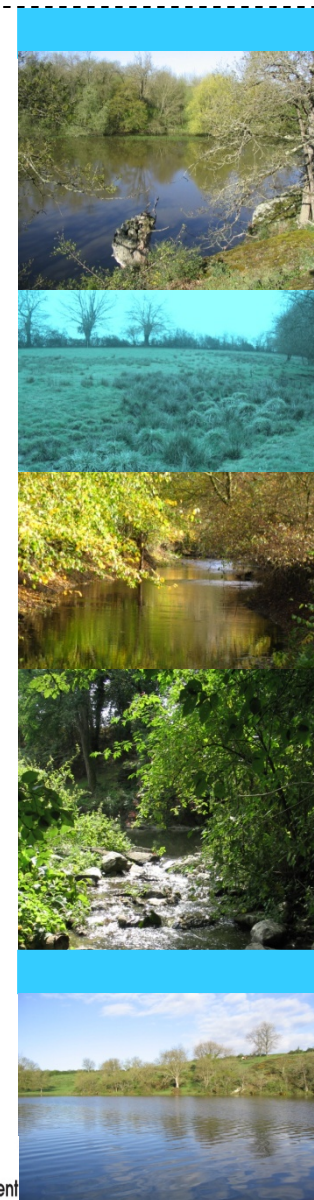
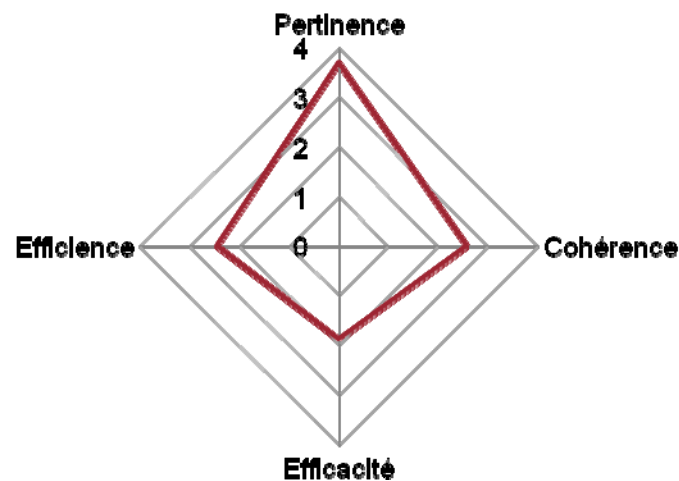


SYNTHESE DU BILAN - EVALUATION

Conclusions

- Une démarche très appréciée
- Une équipe moteur, reconnue et légitime
 - Bon travail réalisé par l'équipe avec peu de moyens
- Des efforts encore à faire pour atteindre les objectifs de la DCE

Niveau de satisfaction des acteurs Interrogés



Conclusions

Résultats attendus	Résultats atteints
Appropriation des orientations du SAGE par les partenaires économiques du territoire	<p>++/-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encore une appropriation modérée par le monde agricole et viticole • Pas encore d'appropriation par le Grand public • Sensibilisation des élus, mais difficulté de concilier les différents intérêts économiques, environnementaux, sociaux • Une appropriation plus faible des autres maîtres d'ouvrage du territoire (CdC, communes, monde associatif)
Inscription du SAGE dans une logique globale de développement du territoire	<p>++/-</p> <p>Une réelle prise en compte par le SAGE des atouts et des contraintes économiques du territoire en réponse aux obligations environnementales</p>
Concertation avec les acteurs du territoire	<p>++</p> <p>Amélioration de la gouvernance sur le bassin versant</p>
Des réponses aux enjeux de développement local	<p>+/-</p> <p>Une démarche d'appropriation des enjeux mais pas forcément les capacités politiques, techniques et financières d'y répondre</p>
Atteinte des objectifs fixés par la CLE	<p>--</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un état initial fortement dégradé • Une dynamique des syndicats de bassin versant

Pertinence du SAGE

<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
<p>Démarche pionnière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de conscience et identification des problématiques collectives ▪ Consensus autour des enjeux reconduit <p>Mobilisation fédératrice du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation des acteurs : « Parlement de l'eau » ▪ Dynamique de mise en relation, d'échanges de pratiques, de partenariats pour trouver des solutions <p>Approche « Bassin versant »</p> <p>Outil moteur de la politique de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de connaissance ▪ Cadre de référence ▪ Levier financier 	<p>Pas encore complètement un projet de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'élan collectif sur certaines problématiques ▪ Manque d'ancrage territorial <p>Pas encore complètement une identité « Bassin versant »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intérêt personnel prime sur l'intérêt collectif ▪ Manque d'implication de porteurs de projets <p>Démarche qui souffre de contradictions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de portée contraignante pour certains ▪ Contraintes fortes pour d'autres
<p><u>OPPORTUNITES INTERNES</u></p> <p>Plus-value du SAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information, sensibilisation ▪ Reconquête de la qualité de l'eau et gestion et restauration des cours d'eau <p><u>OPPORTUNITES EXTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atout qualité des produits du territoire ▪ Communautés de communes et PNR comme relais locaux ▪ SCoT comme ancrage territorial de la politique de l'eau ▪ Partenaires financiers et services de l'Etat 49 présents 	<p><u>DYSFONCTIONNEMENTS INTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la dynamique autour des enjeux de la quantité et l'AEP, zones humides ? <p><u>CONTRAINTES EXTERNES</u></p>

Cohérence du SAGE

<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
<p>Des enjeux du territoire reconduits par les acteurs</p> <p>Des contrats de mise en œuvre dans la droite ligne des obligations de la DCE</p> <p>Des Syndicats de bassin chefs de file sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques</p> <p>Forte volonté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'anticiper les contraintes du bassin versant ▪ d'accompagner les initiatives locales ▪ d'homogénéiser les politiques de l'eau à l'échelle du bassin versant par des partenariats et de la communication 	<p>Un document qui ne répond pas vraiment à l'atteinte du bon état écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des objectifs fondés sur des obligations de moyen et pas de résultat ▪ Diagnostic pas assez précis sur certaines données ▪ Manque de hiérarchisation des pressions ▪ Absence de réelles priorités sur l'enjeu quantité <p>Difficultés à mobiliser et sensibiliser certains acteurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notamment monde agricole, viticole, grand public, particulier <p>Difficultés de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets sans cohérence avec objectifs du SAGE ▪ Méthodologies pas adaptées à la législation ▪ Difficulté à relayer les choix de la CLE <p>Une application du SAGE pas toujours homogène sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des acteurs en marge ▪ Approches selon les opportunités
<p style="text-align: center;"><u>OPPORTUNITES INTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des approches méthodologique à l'échelle du bassin versant ▪ Susciter des portages relais locaux <p style="text-align: center;"><u>OPPORTUNITES EXTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientations données par le SDAGE (quantité, ...) ▪ Sensibilité du grand public à l'environnement 	<p style="text-align: center;"><u>CONTRAINTES INTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de stratégie de planification depuis 2006 ▪ Pas de démarches méthodologiques comme aide à la décision <p style="text-align: center;"><u>CONTRAINTES EXTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contraintes climatiques et poids fort des réglementations environnementales difficile à suivre

Efficacité et efficacité de la mise en œuvre du SAGE

<p style="text-align: center;"><u>FORCES</u></p> <p>Des outils mobilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un panel d'outils relativement complet ▪ Des contrats multithématiques <p>Des partenariats développés avec le monde agricole et associatif</p> <p>Des élus fortement impliqués</p> <p>Des efforts constatés</p>	<p style="text-align: center;"><u>FREINS</u></p> <p>Un milieu fortement dégradé</p> <p>Des incompréhensions sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quel mode de gestion des zones humides et des ouvrages ? <p>Des lacunes dans le diagnostic</p> <p>Capacité financière des maîtrises d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la règle des 20 % d'autofinancement ▪ Des cofinancements pas disponibles
<p style="text-align: center;"><u>OPPORTUNITES INTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La révision du SAGE pour se donner une nouvelle stratégie ▪ Un contrat ambitieux : le contrat territorial <p style="text-align: center;"><u>OPPORTUNITES EXTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientations données par le SDAGE : objectifs de résultats ▪ Partenaires financiers impliqués 	<p style="text-align: center;"><u>CONTRAINTES INTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de problématiques A.E.P sur le territoire (protection par les A.A.C) <p style="text-align: center;"><u>CONTRAINTES EXTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés économiques du monde agricole ▪ Un décalage entre l'évolution de la législation et les mentalités

Efficiency of SAGE instances

<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
<p>Une dynamique autour de la CLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Porte un message politique et veille à son application ▪ Président moteur ▪ Bon lieu de débat ▪ Un relai territorial légitime <p>Une dynamique autour de la structure porteuse</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une fréquentation active des membres ▪ Un réel portage du SAGE ▪ Une proximité reconnue et légitime auprès des acteurs du territoire ▪ Bonne articulation entre la CLE et le SMBL <p>Une amélioration de la gouvernance de l'eau sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des maîtrises d'ouvrage qui s'organisent ▪ Des relais locaux chargés de relayer le message du SAGE et d'assister la CLE et la structure porteuse 	<p>Des missions pas assez remplies et des règles de fonctionnement pas tenues</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rôle du bureau de la CLE ? ▪ Procédures internes pour émettre les avis de la CLE ▪ Confusion entre le rôle du SMBL et du bureau de la CLE <p>Une structure porteuse affaiblie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un rayonnement limité ▪ Des difficultés à porter financièrement des actions prévues ▪ Manque de moyens humains face aux résultats à atteindre ▪ Des réserves quant à son rôle de chef de file sur certaines thématiques (continuité écologique) <p>Une gouvernance à renforcer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un mode de fonctionnement en circuit fermé ▪ Pas assez de lien avec les autres domaines de l'urbanisme, environnement, ▪ Pas assez d'implication des autres communes dans les sessions de la CLE
<p><u>OPPORTUNITES INTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le poids de l'équipe (directeur, ...) ▪ Renforcer le rayonnement de la CLE et de la structure porteuse <p><u>OPPORTUNITES EXTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître l'adhésion des communautés de communes ▪ Sensibilité du grand public à l'environnement 	<p><u>CONTRAINTES INTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un programme d'action trop ambitieux pour les moyens du SMBL ? Quelles priorités à donner ? <p><u>CONTRAINTES EXTERNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des retards dans le versement des aides et des diminutions prévues par les partenaires financiers



ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Orientations stratégiques

• Définir des stratégies globales

• Revoir les objectifs du SAGE et renforcer sa portée juridique

- Objectifs chiffrés et délimités dans le temps
- Obligations de résultats
- Maîtres d'ouvrage identifiés

• Poursuivre les programmes engagés

• Renforcer les objectifs et les programmes d'action

- Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
 - Compartiment morphologique du cours d'eau, continuité écologique, zones humides
- Gestion quantitative de la ressource
 - Trouver des solutions alternatives aux prélèvements, gérer les risques de sécheresse, AEP, plans d'eau

• Couvrir le bassin versant

- Définir des zones prioritaires au regard des objectifs à atteindre
- Ancrer la mise en œuvre du SAGE dans les outils de planification locaux d'urbanisme (Scot, PLU, POS) du tourisme, du foncier

Orientations stratégiques

• Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre du SAGE

- **Développer des approches méthodologiques d'aide à la décision**
- **Mettre en place et animer un suivi annuel de la mise en œuvre du SAGE**
 - Tableau de bord constitué d'indicateurs fiables, facilement renseignables et pertinents sur des zones tests
 - Communiquer sur les bonnes pratiques du bassin, sur les résultats obtenus et sur les difficultés rencontrées
- **Renforcer l'ingénierie techniques, administrative et juridique**
 - Consolider l'équipe de la structure porteuse du SAGE
- **Développer des partenariats avec les Intercommunalités, les syndicats agricoles, ...**

Orientations stratégiques

Renforcer la sensibilisation et la communication

• Vulgariser le domaine de l'eau

- Mettre en place un plan de communication visant des acteurs variés
 - Elus, techniciens, agriculteurs/viticulteurs, particuliers, scolaires

• Sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics et privés

- Faire émerger la thématique de l'eau au sein de conseils municipaux, de comité syndical
- Sensibiliser les partenaires privés à l'enjeu de l'eau

Orientations stratégiques

Renforcer la gouvernance du SAGE

• Affirmer la présence de la Commission Locale de l'Eau

- Missions de sensibilisation du Grand public et d'arbitrage des projets sur le bassin
- Présence au sein d'autres instances de décision à l'échelle du territoire et hors territoire

• Décloisonner le monde l'eau

- Faire participer à la Commission Locale de l'Eau des représentants du tourisme, de l'urbanisme, du foncier, ...